

Aménagement  
forestier

## AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE CHAUVENCY-SAINT-HUBERT

Département (s) : 55 - Meuse

**2006 - 2020**

Surface cadastrale 193,06 ha

Surface retenue pour la gestion 193,06 ha

**Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier**

Altitudes extrêmes : 220 m - 337 m

Schéma régional d'aménagement : Lorraine

Identifiant national : A013546Z

## - Sommaire -

<b>0.</b>	<b>Renseignements généraux</b> .....	<b>4</b>
0.1.	Désignation et situation de la forêt.....	4
0.2.	Surface de la forêt.....	4
0.3.	Procès-verbaux de délimitation ou de bornage .....	4
0.4.	Parcellaire .....	4
<b>1.</b>	<b>Analyse du milieu naturel</b> .....	<b>6</b>
1.1.	Facteurs écologiques .....	6
1.2.	Habitats naturels .....	7
1.3.	ZNIEFF et ZICO .....	8
1.4.	Flore .....	8
1.5.	Description des peuplements forestiers.....	8
1.6.	Faune sauvage .....	12
1.7.	Risques .....	12
<b>2.</b>	<b>Analyse des besoins économiques et sociaux</b> .....	<b>13</b>
2.1.	Production ligneuse.....	13
2.2.	Autres productions .....	13
2.3.	Activités cynégétiques.....	13
2.4.	Accueil du public .....	13
2.5.	Paysages .....	14
2.6.	Richesses culturelles .....	14
2.7.	Sujétions diverses, statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier .....	14
2.8.	Activités piscicoles et pastorales.....	14
<b>3.</b>	<b>Gestion passée</b> .....	<b>15</b>
3.1.	Traitements sylvicoles.....	15
3.2.	Traitements des autres éléments du milieu naturel .....	18
3.3.	Etats des limites et équipements .....	19
<b>4.</b>	<b>Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix</b> .....	<b>20</b>
4.1.	Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues .....	20
4.2.	Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries .....	21
4.3.	Décisions fondamentales (relatives à la série unique).....	21
<b>5.</b>	<b>Programme d'actions</b> .....	<b>29</b>
5.1.	Dispositions concernant le foncier .....	29
5.2.	Programme d'actions relatif à la série unique.....	29
5.3.	Dispositions concernant l'équipement général de la forêt.....	38
<b>6.</b>	<b>Bilan économique et financier</b> .....	<b>39</b>
6.1.	Récoltes .....	39
6.2.	Recettes .....	39
6.3.	Dépenses .....	39
6.4.	Bilan futur et bilan passé.....	40
<b>7.</b>	<b>Annexes</b> .....	<b>42</b>

# Présentation de l'aménagement

La gestion d'une forêt à long terme ne peut se concevoir sans un guide.

Ce guide, pour les forêts relevant du régime forestier, s'appelle un aménagement. C'est le document que vous avez entre les mains.

Il fait le point sur l'état actuel de cette forêt et formalise les choix de gestion qui ont été faits avec vous en fonction des possibilités matérielles (peuplements forestiers, sols, écologie, paysage etc.) et de la nécessité d'une gestion patrimoniale.

L'aménagement forestier est donc l'occasion à un moment donné de faire le point de l'existant, d'examiner le passé de la forêt pour mieux comprendre son état actuel, et de rechercher la ou les meilleures solutions permettant de satisfaire le propriétaire... et nos successeurs.

Une fois le cap donné, il sera alors appliqué pendant toute sa durée de validité pour se rapprocher des objectifs précisés.

Ceux-ci sont prévus au mieux, mais l'homme ne peut ni tout prévoir, ni se garantir contre tous les aléas. La tempête du 26 décembre 1999 en est un exemple dramatique.

En sachant que des événements incontrôlables peuvent remettre en cause de nombreuses décennies de mise en valeur... et le patrimoine du propriétaire, la démarche de l'aménagiste est donc d'anticiper les problèmes prévisibles à moyen ou à long terme, tout au moins ceux qui dépendent de nos choix d'aujourd'hui.

---

Document ONF

# 0. Renseignements généraux

## 0.1. Désignation et situation de la forêt

---

Nom et propriétaire de la forêt : commune de Chauvency Saint Hubert

Commune de situation : Chauvency Saint Hubert

Situation de la forêt, directive et orientation locale d'aménagement, organisation administrative de la gestion : Cf. première page (page de garde).

A noter : la forêt est limitrophe du département des Ardennes.

## 0.2. Surface de la forêt

---

Surface	ha	a	ca
Surface à la date du dernier aménagement forestier	193	07	
Surface cadastrale actuelle	193	06	80
Surface arrondie à l'are pour l'exposé du présent aménagement	193	07	
Espaces non forestiers			
Surface destinée à la culture forestière arrondie à l'are (surface réduite)	<b>193</b>	<b>07</b>	

La répartition des surfaces par territoire communal est la suivante :

Arrondissement	Canton	Commune	Contenance		
			ha	a	ca
Verdun	Montmédy	Chauvency Saint Hubert	193	06	80
		<b>Surface totale</b>	<b>193</b>	<b>06</b>	<b>80</b>

Toute la forêt est située sur le territoire communal. Elle comporte 4 cantons voisins mais non contigus :

- "Le Belloy", en situation de plateau et de versant nord
- "Bertrimont" situé sur un versant est
- "La Côte" assis sur un versant est à sud, relativement pentu
- "Le Bochet", petit canton isolé au sein du plateau agricole.

Le détail des parcelles cadastrales qui constituent la forêt figure en annexe n°1, ainsi que la correspondance parcellaire forestier/parcellaire cadastral (tableau et carte en annexe n°2).

## 0.3. Procès-verbaux de délimitation ou de bornage

---

Un procès-verbal de délimitation générale datant du 20 novembre 1828 existe.

## 0.4. Parcellaire

---

Le parcellaire forestier est en grande partie conservé. Seuls les parcelles 10 et 11 sont modifiées.

Lors de la dernière révision d'aménagement, la parcelle 10 avait été scindée en deux : une partie dans le canton de Bertrimont, une partie dans le canton du Bochet. Ce canton isolé était donc constitué d'une parcelle (p11) et d'une partie de parcelle (p10pie). Dans la pratique, il est plus simple de conserver une seule parcelle formant entièrement le canton du Bochet.

La parcelle 11 correspondra donc maintenant à l'ensemble de ce canton, sa surface devient donc 7 ha 12 (même parcellaire qu'avant 1983). Parallèlement, la surface de la parcelle 10 passe à 4 ha 20.

Par ailleurs, les surfaces des sous-parcelles ont été recalculées.

Cf. en annexe n°2 le détail du parcellaire et de la surface par parcelle et sous-parcelle.

Document ONF

# 1. Analyse du milieu naturel

## 1.1. Facteurs écologiques

---

### 1.1.1. Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt : cf. page de garde

Le relief et les expositions des versants, l'hydrographie sont donnés par la carte de situation annexée.

### 1.1.2. Climat (Cf. la DOLAM pour des détails plus précis.)

Climat lorrain de type continental, sous influence océanique : hiver parfois rude, été chaud, précipitations fréquentes. Gelées tardives habituelles. Température moyenne annuelle : 9°C, pluviosité moyenne : 900 mm.

Accidents météorologiques ayant marqué la forêt : les tempêtes de 1990 ont fortement touché la forêt, par contre la tempête du 26 décembre 1999 a faiblement concerné le massif.

### 1.1.3. Géologie, pédologie, synthèse des facteurs écologiques (stations)

*Les stations sont des unités qui correspondent à des endroits où règne une certaine homogénéité de niveau du sol, de la flore et bien sûr du climat. Leur reconnaissance est intéressante et utile : certaines stations sont rares et hébergent une flore particulière, mais surtout cela permet de favoriser les essences les mieux adaptées aux conditions locales.*

La définition des stations forestières repose sur le catalogue des stations forestières : plateaux calcaires de Lorraine (guide ONF-CRPF, 1991).

On y trouve les renseignements plus précis sur la pédologie.

La forêt est assise sur les terrains calcaires du Bajocien (calcaires à Polypiers en bas de versant, marno-calcaires oolithiques sur le plateau et les hauts de versant). Ils sont par endroits surplombés de limons de plateau (en particulier sur le canton du Belloy).

La carte des stations a été réalisée d'après la cartographie figurant dans le précédent aménagement. L'étude avait été à l'époque basée sur le catalogue des "stations des plateaux calcaires de Lorraine" (Becker, Le Tacon, Timbal). Une transposition dans la nouvelle typologie de stations, ainsi qu'une vérification par transects de l'ancienne carte ont été réalisées en 1998.

*Stations forestières, pédologie, meilleures potentialités (Cf. carte des stations forestières) :*

Code	Station ou groupe stationnel	Surface		Essences les mieux adaptées (mettre la principale en premier)
		ha	%	
FEV	Frênaie-érablaie de fond de vallon	0,76	< 1%	<b>Frêne commun, Erable sycomore</b> , Merisier, Chêne pédonculé
BV	Hêtraie-frênaie de bas de versant	1,28	< 1%	<b>Hêtre, Frêne, Erables</b> , Chêne sessile ou pédonculé, Merisier
PM.	Hêtraie-chênaie mésophile de plateau	7,86	4%	<b>Hêtre</b> , Alisier torminal, Erable sycomore
PN.	Hêtraie-chênaie neutrophile de plateau	19,20	10%	<b>Hêtre</b> , Chêne sessile, Merisier, Fruitiers, Erable sycomore, Alisier torminal
PMA	Hêtraie-chênaie mésoacidiphile de plateau	98,53	51%	<b>Hêtre, Chêne sessile</b> , Merisier, fruitiers, Frêne, Erable sycomore, Alisier torminal
VM.(a)	Hêtraie de versant (est ou ouest) mésophile - variante à sol moyennement épais (25-50cm)	30,95	16%	<b>Hêtre</b> , Erable sycomore, Alisier torminal, Merisier (fruitiers, chêne sessile, Frêne, sur les sols plus épais) 43,73 ha, 23 %
VM.(b)	Hêtraie de versant (est ou ouest) mésophile – variante à sol épais (+50cm)	12,78	7%	
VMX	Hêtraie de versant Est ou Ouest mésoxérophile	1,45	1%	<b>Hêtre</b> , Erable sycomore, Alisiers torminal et Orme
VNE	Hêtraie de versant Nord à Erables et Tilleul	15,93	8%	<b>Hêtre</b> , Erables sycomore et plane, Tilleul à grandes feuilles, Orme de montagne
VS.	Hêtraie de versant Sud (sol peu épais)	4,33	2%	<b>Hêtre</b> , Alisiers blanc et torminal, Charme
		<b>193,07</b>	<b>100</b>	

**Conclusion** : la forêt comporte 10 types stationnels différents, soit pratiquement la totalité des stations répertoriées sur cette région naturelle. Cette grande diversité stationnelle engendre des peuplements relativement variés en essences. Toutes les stations présentent des potentialités forestières moyennes (PM, VMX) à très élevées (PN., PMA, BV, FEV), sauf la hêtraie sèche en versant Sud (VS.) à faible fertilité.

Les potentialités forestières sont bonnes à très bonnes sur 93% de la surface de la forêt.

➔ **Le niveau de fertilité sur l'ensemble de la forêt est donc bon, voire très bon.**

Ceci laisse escompter un niveau de production biologique élevé, ainsi qu'une grande diversité des essences forestières et des diamètres d'exploitabilité optimum en général importants (Très Gros Bois).

Les hêtres et les feuillus précieux sont en général de belle qualité, les chênes de qualité plutôt moyenne.

## **1.2. Habitats naturels**

La plupart des habitats forestiers de Lorraine sont d'intérêt communautaire: ici on se trouve surtout dans l'habitat d'intérêt communautaire « hêtraie-chênaie à Aspérule et Mélisque uniflore » (classification EUR15 : 9130). Cet habitat est très fréquent et étendu dans la région et ne présente pas d'intérêt particulier.

La station VS. correspond à l'habitat d'intérêt communautaire « hêtraie calcicole sèche » (classification EUR15 : 9150). Cet habitat est plus rare et moins étendu que le précédent, il constitue un milieu intéressant, à préserver. Il a un caractère mésoxérophile marqué, accentué par les ouvertures sur de grandes surfaces. Il est conseillé d'y limiter les investissements et de conserver au maximum l'ambiance forestière. Sa préservation n'implique pas d'autres conséquences que le maintien d'un minimum de couvert forestier (en particulier pour l'obtention d'une régénération de qualité).



Office National des Forêts

Agence de Verdun

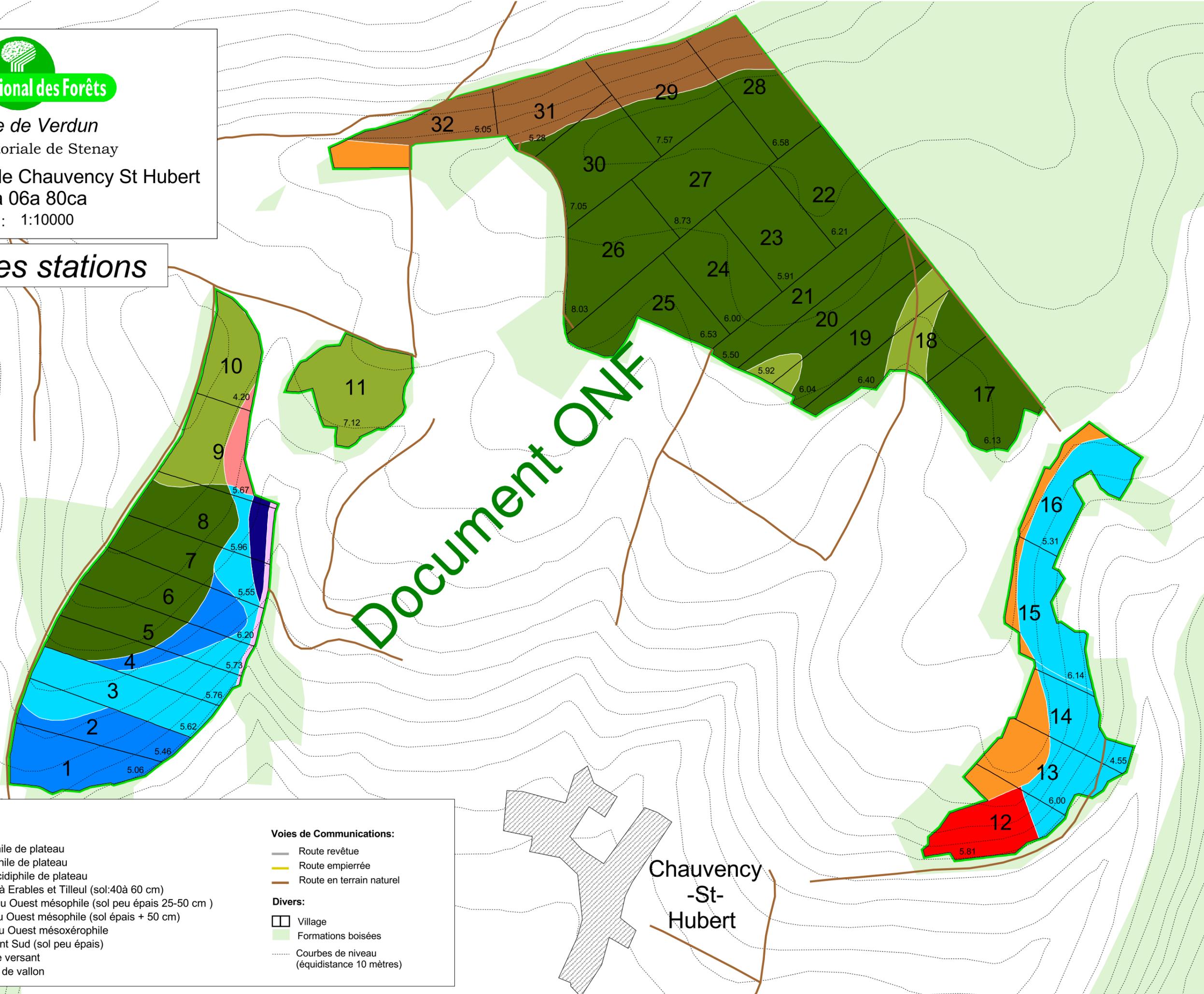
Unité territoriale de Stenay

Forêt communale de Chauvency St Hubert

193ha 06a 80ca

Echelle : 1:10000

# Carte des stations



## Légende

### Stations:

- PM - Hêtraie-Chênaie mésophile de plateau
- PN - Hêtraie-Chênaie neutrophile de plateau
- PMA - Hêtraie-Chênaie mésoacidiphile de plateau
- VNE - Hêtraie de versant Nord à Erables et Tilleul (sol:40à 60 cm)
- VMa - Hêtraie de versant Est ou Ouest mésophile (sol peu épais 25-50 cm )
- VMb - Hêtraie de versant Est ou Ouest mésophile (sol épais + 50 cm)
- VMX - Hêtraie de versant Est ou Ouest mésoxérophile
- VS - Hêtraie-Chênaie de versant Sud (sol peu épais)
- BV - Hêtraie-Frênaie de bas de versant
- FEV - Frênaie-Erableiaie de fond de vallon

### Voies de Communications:

- Route revêtue
- Route empierrée
- Route en terrain naturel

### Divers:

- Village
- Formations boisées
- Courbes de niveau (équidistance 10 mètres)

Chauvency  
-St-  
Hubert

Par contre, la forêt n'est pas concernée par un habitat naturel d'intérêt prioritaire.

Par ailleurs, le canton de Bertrimont est délimité à l'Est par un ruisseau très encaissé "le ravin de Tanrée" qui constitue un biotope très intéressant.

### **1.3. ZNIEFF et ZICO<sup>1</sup>**

---

La forêt n'est concernée ni par une ZICO, ni par une ZNIEFF.

### **1.4. Flore**

---

La forêt n'abrite pas d'espèce végétale remarquable connue.

La répartition actuelle des essences forestières est indiquée en page de couverture.

Il n'y a pas d'arbre ou de peuplement remarquable dans la forêt. Toutefois, un bouquet de très gros hêtres monumentaux est conservé à l'entrée de la parcelle 26.

### **1.5. Description des peuplements forestiers**

---

La définition des types de peuplements repose sur la typologie "des Plateaux Calcaires de Lorraine" (document provisoire juin 2004).

La forêt a été décrite à l'avancement en 1998. Une partie des parcelles a été inventoriée en plein, à la fin de l'été 1999 : plles 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 à 24 et 26, 27, 32A soit **119,81 ha**. Ces inventaires ont été actualisés, de façon à tenir compte de l'accroissement (données de l'IFN par région naturelle) et des prélèvements effectués depuis.

Les résultats des inventaires figurent en annexe n°3:

- résumé de l'inventaire à l'avancement de 1998
- détail des inventaires en plein de 1999 et résumé de leur actualisation.

---

<sup>1</sup> ZNIEFF = zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZICO = zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux

### 1.5.1. Description des peuplements :

#### Typologie des futaies régulières

Famille sylvicole	CHENAIE (pure ou mélangée à dominance de)	HETRAIE		Total
		(pure ou mélangée à dominance de)	mélangée à très mélangée (+ F.P et A.F)	
<b>Régénération</b> (0-30 ans - < 12 m)			7,43 ha (3,85%)	<b>7,43 ha</b> <b>3,85 %</b>
<b>Gaulis à bas perchis</b> (0-30 ans > 12 m)	6,53 ha (3,38%)	7,05 ha (3,65 %)	3,75 ha (1,94%)	<b>17,33 ha</b> <b>8,97 %</b>
<b>Croissance active</b> (30 – 60 ans)			6,58 ha (3,41 %)	<b>6,58 ha</b> <b>3,41 %</b>
	<b>6,53 ha</b> <b>3,38 %</b>	<b>7,05 ha</b> <b>3,65 %</b>	<b>17,76 ha</b> <b>9,20 %</b>	<b>31,34 ha</b> <b>16,23 %</b>

#### Typologie des peuplements issus de TSF, plus ou moins réguliers

La simple indication du stade de maturité ne suffit pas ici à hiérarchiser entre elles les différentes parcelles. Trois autres critères importants pour cette forêt doivent être introduits pour bien appréhender les peuplements :

- l'essence dominante ou le mélange d'essences, en particulier la présence de chêne et d'autres feuillus par rapport à celle du hêtre.
- la classe de capital ou le degré d'ouverture du couvert.
- la proportion de Très Gros Bois ( $\varnothing \geq 70$  cm) : en effet, compte tenu des potentialités stationnelles, on peut estimer que les arbres (Chêne et Hêtre) sont ici à leur optimum d'exploitabilité lorsqu'ils atteignent la catégorie TGB.

Trois catégories ont donc été distinguées :

- **TGB++** = peuplement riche en TGB (où le pourcentage de TGB est supérieur à 40% de la surface terrière totale).
- **TGB+** = peuplement moyennement riche en TGB (pourcentage de TGB compris entre 20 et 40% de la surface terrière totale)
- **normal** = peuplement à faible proportion de TGB (pourcentage de TGB inférieure à 20 % de la surface terrière totale)

On retrouve en annexe n°4 un tableau résumant la répartition des types de peuplement par parcelle.

Famille sylvicole	HETRAIE (pure ou mélangée à dominance de)	HETRAIE-CHENAIE (mélangée à très mélangée)	CHENAIE-HETRAIE mélangée	Peuplement mélangé à base de Feuillus divers (A.F –CHS- HET)	TOTAL
<b>En Maturation</b> • <u>normal</u> (capital 3)		36,38 ha (18,84%)	44,25 ha 22.76 %	5,31 ha (2,75%)	41,69 ha (21,59%)
• à TGB+ (capital 2)		7,57 ha (3,92%)		7,57 ha (3,92%)	49,26 ha 25.51 %
<b>En maturation à mûr - capital 2</b> • <u>normal</u>				7,12 ha (3,68%) 5,21 ha: A.F – CHS – F.P (2,70%)	12,33 ha (6,38%)
• à TGB+				9,87 ha (5,11 %)	9,87 ha (9,11%)
<b>Mûr</b> (pauvre en perches et PB) • <u>normal</u> - capital 3			4,31 ha (2,192%)		51,01 (26,42%)
- capital 4	2,90 ha (1,50%)				
• à TGB+ (capital 3)				6,14 ha (3,18%)	6,14 ha (3,18%)
• à TGB++ (capital 2)	16,36 ha (8,48%)	7,75 ha (3,92%)	8,03 ha (4,16%)		33,12 (17,15%)
	<b>19,26 ha 9,98%</b>	<b>52,68 ha 27,28%</b>	<b>56,14 ha 29,08%</b>	<b>33,65 ha 17,43%</b>	<b>161,73 ha 83,77%</b>

## Conclusion :

La forêt communale de Chauveny Saint Hubert est vieillie. En effet, tous les peuplements issus de TSF sont en phase de maturation ou même "mûrs", soit pratiquement 84 % de la surface forestière. Selon la définition de la typologie des Plateaux calcaires de Lorraine, on y rencontre donc une proportion importante de GB (diamètre 50 et +).

Toutefois, on y rencontre des situations relativement différentes, selon la proportion des différentes catégories de diamètre et en particulier celle de Très Gros Bois:

- Certaines parcelles comportent peu de Très Gros Bois ( $G_{TGB} < 20\%$  du total):
- C'est le cas des peuplements "en maturation" et des peuplements "en maturation à mûrs" (54,02 ha, 28%) où on trouve encore des Bois Moyens en quantité importante (env. 50% de la surface terrière). Ils correspondent soit à une hêtraie-chênaie mélangée soit à un peuplement mélangé à base de feuillus divers et de chêne.
- Il y a également des peuplements "mûrs" (mais à faible proportion de TGB et à proportion convenable – env. 25% - de BM): ils représentent 51,01 ha (26%), soit en hêtraie (2,90 ha) soit en chênaie-hêtraie mélangée.

Dans ces parcelles, il existe encore un potentiel d'amélioration important et/ou d'accroissement en diamètre pour atteindre la catégorie TGB. Il y a déjà des bois mûrs à récolter avant dépréciation de la qualité.

- Certaines parcelles présentent une proportion moyenne de Très Gros Bois ( $20\% < G_{TGB} < 40\%$  du total):
- C'est le cas d'un peuplement "en maturation" et moyennement riche en TGB (7,57 ha, ~ 4%) : c'est la parcelle 29 qui comporte un peuplement bien mélangé mité par des trouées de la tempête de 1990 (en particulier une trouée bien délimitée d'environ 1/2 ha).
- C'est le cas aussi des peuplements "en maturation à mûrs" et moyennement riches en TGB représentant 9,87 ha (~ 5%). On y rencontre des peuplements à base de feuillus divers et chêne, à couvert relativement lâche.
- Il y a également des peuplements "mûrs" et moyennement riches en TGB sur 6,14 ha (~ 3%). On y rencontre des peuplements mélangés où le chêne est bien représenté, ainsi que les feuillus divers ou feuillus précieux. Ils sont moyennement fermés (parcelle 15).

Dans ces parcelles, le potentiel d'amélioration est plus réduit mais existe encore. Il est encore possible de laisser les arbres s'accroître en diamètre. Les arbres mûrs à récolter avant dépréciation sont plus nombreux.

- Enfin, on rencontre des parcelles riches en Très Gros Bois ( $G_{TGB} > 40\%$  du total):
- Les peuplements "mûrs" et riches en TGB représentent 33,12 ha (17% de la forêt). Ils sont de surcroît dominés par le hêtre et à couvert plutôt clair. La parcelle 12 est particulièrement pauvre, les semenciers y sont très épars.

Il n'existe plus de potentiel d'amélioration dans ces parcelles. Les bois y sont principalement mûrs.

Cet état de vieillissement ± avancé va conditionner le classement ultérieur des parcelles.

Ces peuplements sont par ailleurs pauvres en perches et Petits Bois d'avenir. Les semis, de différentes essences et de différentes tailles, y sont bien représentés, à la faveur en général de micro-trouées ou d'un couvert localement un peu plus clair. Il y a en effet une bonne dynamique naturelle de régénération sur cette forêt, mais il faut prendre garde à l'enroncement dans le canton du Belloy. On peut toutefois considérer que le réservoir de semis ("la salle d'attente") est déjà bien constitué.

Remarque: L'ensemble de la parcelle 11 est situé dans la classe de capital 2, c'est-à-dire à couvert lâche. Toutefois, la partie Est de la parcelle 11 (ancienne parcelle 10pie) est plus ouverte, pauvre en réserves et commence à s'ensemencer, la partie Ouest (ancienne parcelle 11) étant elle relativement riche en taillis et donc plus fermée.

Seuls 16% de la surface totale sont actuellement occupés par de la futaie régulière, depuis le stade semis jusqu'aux Petits Bois.

**Synthèse globale** : répartition synthétique des grands types de peuplement sur la forêt

	<b>Futaie régulière</b>	<b>Peuplements issus de T.S.F., ± irréguliers</b>	<b>Total</b>
Surface ha	<b>31,34 ha</b>	<b>161,73 ha</b>	<b>193,07 ha</b>
%	<b>16,23 %</b>	<b>83,77 %</b>	<b>100 %</b>

**Peuplements mitraillés** : En dépit de la proximité de la ligne Maginot, on ne constate pas de traces de mitraille dans les peuplements.

### **1.6. Faune sauvage**

---

Aucune espèce remarquable n'est connue dans la forêt.

Parmi le grand gibier, le chevreuil et le sanglier sont présent et le cerf absent.

Les petits vertébrés habituels de Lorraine sont présents : renard, blaireau, autres petits mammifères (martre, hérisson, écureuil...), micro-mammifères (mulots, musaraignes...), oiseaux (buse, pics, geai...).

Les niveaux de population de ces animaux semblent en adéquation avec le milieu forestier. Toutefois, on a noté une forte hausse de la population de sangliers en 2003 sur le Nord de la Meuse, occasionnant d'importants dégâts en zone agricole. Les plans de chasse ont en conséquence été revus à la hausse (cf. p.13) et la population semble décroître, mais reste importante en 2004.

L'état sanitaire connu de ces populations est normal.

### **1.7. Risques**

---

Le milieu n'est pas particulièrement sujet à des risques d'ordre physique. Toutefois, une partie de la forêt se trouve sur des versants pentus à très pentus sur lesquels le maintien de l'état boisé contribue à la préservation des sols, ainsi qu'au maintien d'une certaine hygrométrie au sol.

Les risques d'incendie sont faibles.

## 2. Analyse des besoins économiques et sociaux

### 2.1. Production ligneuse

---

Le mode de vente utilisé est presque exclusivement la vente de bois façonnés, les petits bois et houppiers étant délivrés à la commune pour les affouages. Les bois sont de bonne qualité sur la forêt, on peut même escompter améliorer cette qualité dans l'avenir. Le hêtre, les feuillus précieux mais aussi le chêne obtiennent des prix de vente intéressants. Toutefois, on observe ici aussi les conséquences d'un marché peu porteur pour le hêtre depuis la tempête de 1999.

Voici quelques exemples des prix constatés sur la forêt au cours des dernières ventes:

Essence	Catégorie / qualité	Année de vente	Prix moyen de vente (euros/m <sup>3</sup> )
Hêtre	TGB –sanitaire	2003	46 €/m <sup>3</sup>
Hêtre	GB – qualité B/C+	2002	103 €/m <sup>3</sup>
Chêne	GB – qualité C	2002	70 €/m <sup>3</sup>
Feuillus précieux (merisier)	GB – qualité A/B	2002	385 €/m <sup>3</sup>
Autres feuillus (bouleau)	GB – qualité B	2004	40 €/m <sup>3</sup>

*Il s'agit ici du prix de vente: il convient donc de déduire les frais d'exploitation et de débardage.  
Pour les autres feuillus, il s'agit de produits comparables sur une forêt voisine*

L'affouage est pratiqué tous les ans. Les besoins de la commune sont relativement importants : environ 400 stères par an.

### 2.2. Autres productions

---

Il n'y a pas de droit d'usage particulier sur la forêt, ni de concessions.

### 2.3. Activités cynégétiques

---

La chasse s'exerce dans le cadre d'une ACCA dont le président est M. Maurice Elian. Le montant de la location est de l'ordre de 915 euros (loyer 2003) par an pour l'ensemble de la forêt. Le tableau ci-dessus indique le nombre de bracelets attribués au plan de chasse et réalisés pour les dernières saisons:

Saison de chasse	Chevreuil		Sanglier	
	Attribution	Réalisation	Attribution	Réalisation
2002/2003	16	16	6	5
2003/2004	18	18	20	20

Le taux habituel de réalisation est de 95 %.

### 2.4. Accueil du public

---

Cette forêt connaît normalement une fréquentation rurale et à caractère local. Aucun élément ne permet d'envisager une fréquentation accrue dans les prochaines années.

## **2.5. Paysages**

---

La situation géographique et topographique, le faible niveau de fréquentation, induisent une sensibilité paysagère faible. Les versants sont toutefois visibles soit depuis les routes départementales, soit depuis l'autre côté de la vallée de la Chiers. Les coupes prévues devront donc intégrer cet aspect paysager.

## **2.6. Richesses culturelles**

---

A notre connaissance, la forêt ne présente pas de richesse culturelle particulière, comme des vestiges historiques ou archéologiques. A noter toutefois, la présence d'un mur de pierre qui délimite le canton de la "Côte": son origine et son âge ne sont pas connus de nos services.

## **2.7. Sujétions diverses, statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier**

---

On note la présence d'un captage de source pour le compte de la commune de Brouennes en bordure de la parcelle 1 (le captage en lui-même ne se trouve pas sur la forêt communale). Les périmètres de protection et les mesures qui y sont rattachées ne sont pas connus de nos services. L'abord immédiat du captage n'est pas clôturé.

## **2.8. Activités piscicoles et pastorales**

---

Sans objet

## 3. Gestion passée

### 3.1. Traitements sylvicoles

#### 3.1.1. Traitements antérieurs

*La connaissance des aménagements et traitements antérieurs permet de mieux comprendre l'état actuel de la forêt.*

Période d'application	Nature de l'acte	Surface concernée (ha)	Traitements appliqués
1836-1965	Ordonnance du 1 <sup>er</sup> juillet 1836	194,33	Taillis-sous-futaie, à révolution de 25 ans (25 coupes et 7 coupons dans le quart en réserve)
1965-1982	Arrêté ministériel du 15/12/1965	194,33	Conversion en futaie, par la méthode des parquets transitoires
1983-2002	Arrêté ministériel du 28/05/1985	193,07	Conversion en futaie régulière, par la méthode du groupe de régénération stricte

Jusqu'en 1965, la forêt a été très fortement enrichie et on a obtenu un niveau de matériel sur pied très élevé ainsi qu'un nivellement des classes d'âge. L'aménagement suivant était considéré comme un aménagement d'attente avant la conversion véritable. Les parquets de régénération devaient être assis dans 13 parcelles différentes, représentant 43,70 ha. En 1982, seuls 18,83 ha ont donné un résultat correct (parcelles 8pie, 25pie, 28 et 30).

Le prélèvement réalisé de 1955 à 1982 est relativement constant:

		Vol. commercial	Production
Production moyenne	1955-1965	768 m <sup>3</sup> /an	3,9 m <sup>3</sup> /ha/an
lors des précédentes périodes	1965-1982	688 m <sup>3</sup> /an	3,5 m <sup>3</sup> /ha/an

#### 3.1.2. Dernier aménagement forestier

*Le dernier aménagement forestier est celui qui vient d'arriver à échéance. Il est intéressant de comparer ce qui était prévu à l'époque et ce qui a été réalisé. En effet, le gestionnaire suit l'aménagement prévu mais s'adapte néanmoins au mieux à l'évolution des peuplements et des besoins. Des divergences sont donc possibles.*

##### 3.1.2.1. Caractéristiques du dernier aménagement forestier

Arrêté ministériel du : 28 mai 1985

Durée d'application prévue : 20 ans (1983 – 2002).

Tarif aménagement utilisé: **SR 13** (voir en annexe n°8).

La forêt était jugée déjà vieillie et très déséquilibrée. Peu de régénération sont considérées acquises en 1982. Il a donc été décidé de poursuivre la conversion de manière soutenue.

Traitement méthode	Surface à régénérer	Parcelles à régénérer	Prévisions de récoltes (en m <sup>3</sup> / an)			
			Régé.	Amel.	Autres	Total
Conversion en futaie régulière, méthode du groupe de régénération strict	RFA HET <sup>(1)</sup> 25,36 ha	8, 12, 13, 14, 25, 29, 31, 32B	510	270		780
	RFA CHX <sup>(2)</sup> 4,53 ha					
	RFN HET <sup>(3)</sup> 14,29 ha					
	<b>44,18 ha</b>		<b>510</b>	<b>270</b>		<b>780</b>

- (1) RFA HET = régénération artificielle hêtre  
(2) RFA CHX = régénération artificielle chêne  
(3) RFN HET = régénération naturelle hêtre

Les récoltes prévues correspondaient à 4 m<sup>3</sup>/ha/an

### 3.1.2.2. Application de l'aménagement forestier

Durée de l'application effective : 1983 – 2002 (bilan réalisé sur la période 1983-2003 soit 21 ans)

Volumes récoltés (en m <sup>3</sup> commerciaux*/an)					
Régé.	Amel.	Autres	Sous-total	Aménagement.	Total
206m <sup>3</sup> /an	326m <sup>3</sup> /an		532m <sup>3</sup> /an	259m <sup>3</sup> /an	790m <sup>3</sup> /an
26%	41%	%	67%	33%	100%

\* volume aménagement ~ volume commercial

Soit 4,09 m<sup>3</sup>/ha/an (et 2,75 m<sup>3</sup>/ha/an sans les produits accidentels). Voir détails en annexe n°5.

Au cours de la période d'application de cet aménagement, la forêt communale de Chauvency Saint Hubert a connu plusieurs événements qui ont fortement marqué ses peuplements :

- **Les tempêtes de 1990** : elles ont causé des dégâts importants dans le Nord de la Meuse. Sur la forêt de Chauvency Saint Hubert, elles ont occasionné un volume de chablis de 3313 m<sup>3</sup> soit 17 m<sup>3</sup>/ha et ~ 4 possibilités annuelles. Les dégâts ont été particulièrement importants sur les versants NE : les parcelles 31 et 32B ont été pratiquement rasées, des trouées ont été formées dans la parcelle 29. Il y a également eu des chablis diffus dans les autres parcelles.
- **Les tempêtes de décembre 1999** : celles-ci ont surtout frappé le sud du département. La forêt de Chauvency Saint Hubert a toutefois connu quelques dégâts diffus : des chablis ont été récoltés dans pratiquement toutes les parcelles, représentant un volume total de 541 m<sup>3</sup> soit 3 m<sup>3</sup>/ha et moins de une possibilité annuelle.
- **Une attaque de Scolytes et Lymexylons du hêtre à partir de 2000** : une attaque de scolytes du hêtre, d'ampleur considérable, s'est produite en Belgique en 2000, vraisemblablement suite à un incident climatique en février de cette année-là (gel très fort). En Belgique, ce phénomène a touché pratiquement toutes les catégories de diamètre. Il s'est étendu aux zones frontalières voisines (nord des départements des Ardennes, de la Meuse, de la Meurthe et Moselle et de la Moselle), dans de moindre proportion et en se cantonnant davantage aux arbres de gros diamètre ou déjà affaiblis. Toutefois, des arbres sains ont également été attaqués. Le dépérissement qui s'ensuit est très rapide : la mort de l'arbre survient en général quelques mois après l'observation des premiers symptômes (couleurs noires sur le tronc, éclaircissement du houppier, piqûres et traces de sciure sur l'écorce). En F.C. de Chauvency Saint Hubert, ce phénomène a encore appauvri les peuplements, en particulier dans le canton du Belloy et de la Côte. Cette attaque de scolytes a provoqué depuis 2000 un volume de récoltes de produits accidentels de 1267 m<sup>3</sup> soit 6,5 m<sup>3</sup>/ha et presque deux possibilités annuelles. Ce phénomène semble aujourd'hui stabilisé, mais reste à surveiller.

**Conclusion** : ces trois évènements ont provoqué des dégâts majeurs dans les peuplements de la forêt communale. Les hêtres, déjà très vieillissés, en ont été les premières victimes. Il en découle un appauvrissement important de la forêt, en particulier dans le canton du Belloy.

Pour cet aménagement, la proportion de produits accidentels se révèle donc très importante : **5437 m<sup>3</sup>, soit 33 % du total réalisé**. Par rapport aux prévisions, on constate que le volume récolté hors produits accidentels, est nettement plus faible que prévu : en moyenne, on se situe à 60% de la prévision totale. Le différentiel provient principalement du groupe de régénération où on a récolté en coupe réglée seulement 35% du volume prévu. Cela s'explique par l'état d'avancement des régénérations et par l'impact de la tempête (volume de chablis important dans les parcelles 29, 31 et 32B). En amélioration, le prélèvement – hors chablis - est sensiblement égal aux prévisions.

En final, avec les produits accidentels, on aboutit à un volume récolté très proche de la prévision.

### 3.1.2.3. Répartition et avancement des surfaces régénérées par essence

*Le suivi de la régénération est important : il s'agit d'éviter que la forêt ne vieillisse petit à petit en veillant à ce que suffisamment de jeunes peuplements prennent le relais, ou inversement.*

Parcelles	Surf. totale	Essences		Total régénéré	Régénération		Précisions, commentaires
		CHS	HET		Naturelle	Artificielle	
<b>Groupe de régénération strict</b>							
8	5,96		3,75*	3,75*		3,75*	Partie 8A, plantation par placeaux HET-F.Précieux
25	6,53	6,53		6,53		6,53	plantation par bandes de chêne sessile (CHS)
12	5,81		1,50	1,50	1,50		Coupe d'ensemencement en 1996
13	6,00		3,00	3,00	3,00		
14	4,55		2,25	2,25	2,25		
29	7,57		0,50	0,50	0,50		Trouée tempête 1990
31	5,28		5,28	5,28		5,28	plantation en 2000 (suite à tempête 1990)
32B	2,15*		2,15	2,15	2,15		Coupes secondaires en 1992 et 1996
<b>ha</b>	<b>43,85*</b>	<b>14,53</b>	<b>18,43</b>	<b>24,96</b>	<b>9,40</b>	<b>15,56</b>	
<b>%</b>	<b>100 %</b>	<b>33 %</b>	<b>42 %</b>	<b>56,9 %</b>	<b>21,4 %</b>	<b>35,5 %</b>	
<b>Parcelles non prévues (groupe de préparation)</b>							
26	8,03			0,00	0,00		Coupe d'ensemencement en 2000
27	8,73			0,00	0,00		

\* nouvelles surfaces

### 3.1.2.4. Conclusion sur l'application de l'aménagement

#### ↳ Surfaces régénérées

Dans le groupe de régénération, l'avancement n'a pas pu se faire aussi rapidement qu'escompté: toutes les parcelles prévues ont été ouvertes soit suite à des coupes soit du fait des tempêtes. Un peu plus de la moitié de la surface prévue est effectivement régénérée.

- Les parcelles 8A (définitive en 1984) et 25 (définitive en 1986) dont la régénération était entamée avant 1982, ont été terminées (plantations de hêtre et chêne).
- Les parcelles 12, 13 et 14 ont été entamées en régénération naturelle : la coupe d'ensemencement a eu lieu en 1996. Les semis s'installent progressivement dans ces parcelles (mélange HET/ERS/FRE/CHS/CHA), plus difficilement toutefois dans la parcelle 12, du fait des difficultés stationnelles (hêtraie sèche de versant sud).

- Les parcelles 31 et 32B ont été fortement endommagées par la tempête de 1990 : la parcelle 31 a du être plantée en 2000 (régénération naturelle assistée) et la 32B a pu être régénérée naturellement (secondaires en 1992 et 1996).
- La parcelle 29 a également été touchée par la tempête de 1990, engendrant la formation d'une grosse trouée d'environ ½ hectare. Cette trouée s'est ensemencée naturellement. Aucune intervention n'y a pour l'instant été réalisée, elle peut toutefois être considérée comme convenablement régénérée.

Des parcelles non prévues (classées en préparation) ont a contrario –suite aux divers événements sur la forêt- été assez fortement ouvertes. Des semis de chêne, datant de 1998, ont profité de cet éclaircissement pour se développer (surtout dans la parcelle 27) où une coupe d'ensemencement a été réalisée en 2000. On ne peut pas considérer toutefois de surface régénérée acquise dans ces parcelles. Bien que les semis de chêne ou hêtre soient présents par taches, leur stade de développement n'est actuellement pas suffisant et il faudra intervenir à leur profit, si on veut les sauver.

↳ **Bilan financier** (voir les tableaux en annexe n°6 pour plus d'information)

Recettes annuelles (moyenne en francs de l'année 2001):

	<b>Bois</b>	<b>Chasse</b>	<b>Total</b>	<b>/ha/an</b>
En F <sub>2001</sub> /an	169 847 *	4 434	174 281	<b>903</b>
En €/an	25 893 *	676	26 569	<b>138</b>

\* déduction faite des frais d'exploitation (qui s'élevaient à 7 110 F<sub>2001</sub>/an).

Le prix moyen du m<sup>3</sup> sur la période passée est relativement élevée. On se situe à 215 F<sub>2001</sub>/m<sup>3</sup> soit **33 €/m<sup>3</sup>** après déduction des frais d'exploitation.

Dépenses annuelles (moyenne en francs de l'année 2001):

	<b>Peuplements</b>	<b>Frais de garderie</b>	<b>Autres frais</b>	<b>Total</b>	<b>/ha/an</b>
En F <sub>2001</sub> /an	19 459 *	16 461	358	36 278	<b>188</b>
En €/an	2 966 *	2 509	55	5 530	<b>29</b>

\* hors frais d'exploitation

Les dépenses pour les peuplements (travaux sylvicoles) représente 11% de la recette bois, ce qui est modeste.

Aides perçues (moyenne en francs de l'année 2001):

	<b>Total</b>	<b>/ha/an</b>
En F <sub>2001</sub> /an	2 927	<b>15</b>
En €/an	446	<b>2</b>

**Bilan financier net passé** (période 1983 – 2003, moyenne en francs de l'année 2001):

	<b>Total</b>	<b>/ha/an</b>
En F <sub>2001</sub> /an	140 930	<b>730</b>
En €/an	21 485	<b>111</b>

Le bilan financier est tout à fait satisfaisant pour la commune. Il reste même relativement élevé, compte tenu de la chute des prix du hêtre depuis les tempêtes de décembre 1999.

### **3.2. Traitements des autres éléments du milieu naturel**

Sans objet

### 3.3. Etats des limites et équipements

Désignation	Longueur (m)
Limites matérialisées ou bornées	14 029
Limites naturelles ou assimilées	544
Tronçons litigieux à borner, reborner ou matérialiser	
<b>TOTAL</b>	<b>14 573</b>

Les limites matérialisées sont soit des fossés (en bordure de zone agricole, pour 5839 ml), soit des chemins mitoyens (bornés en général – sauf la grande Tranchée le long de la parcelle 28, pour 4308 ml), soit des murs en pierre autour du canton de la "Côte" (pour 3882 ml).

Les limites naturelles correspondent au cours d'eau du "ravin de Tanrée" au pied du canton de "Bertrimont". La carte des limites figure en annexe n°7.

	Réseau du domaine public (km)	Réseau du domaine privé (km)	Longueur totale (km)
Routes revêtues			
Routes empierrées		1,539	<b>1,539</b>
Routes en terrain naturel			
Pistes		5,603	<b>5,603</b>

Longueur totale des routes : **..1,539 km**  
soit : **..0,797 km/100 ha**

La longueur de route empierrée, accessible aux grumiers, est faible. La forêt n'est pas très bien desservie et, plus particulièrement certains cantons (canton de Bertrimont). Par ailleurs, la sortie de ce canton sur la route départementale 141 est très dangereuse (sortie à angle droit en plein virage).

Cette contrainte, associée à l'absence de place de dépôt, entraîne pour les chantiers d'exploitation des distances de débardage souvent longues et un stockage des bois le long de chemins communaux. On compte par contre une grande longueur de chemins en terrain naturel relativement portants, mais qui ne peuvent être empruntés par les grumiers.

De plus, la desserte interne des parcelles n'est pas organisée. Aucun cloisonnement d'exploitation n'existe, ce qui a pour conséquence la circulation des engins (exploitants comme affouagistes) sur une grande partie de la surface des parcelles.

**Etat du réseau routier** : l'état du réseau routier est moyen. Les routes empierrées n'ont pas été entretenues pendant la durée de cet aménagement.

Equipements cynégétiques : néant.

Equipements d'accueil du public : néant.

*Pour mémoire :*

*Equipements piscicoles : néant.*

*Equipements pastoraux : néant.*

*Equipements contre les risques naturels : néant.*

*Equipements de protection contre les risques d'incendie : néant.*

*Equipements divers : néant.*

*Equipements destinés à l'observation ou à la recherche : néant.*

## 4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix

Durée d'application de l'aménagement forestier : 15 ans, de 2006 à 2020

### 4.1. Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues

Constats - Problèmes	Solutions - Propositions
Forêt vieillie: les Gros Bois et Très Gros Bois sont présents sur plus de 80% de la surface de la forêt, mais de manière hétérogène et dans des proportions variables d'une parcelle à l'autre. Une surface importante de la forêt comporte des peuplements où il existe encore un potentiel d'amélioration (BM et PB) et où la proportion de TGB est moyenne à assez faible. Les stations forestières sont très variées, d'où une grande diversité dans les essences et des diamètres d'exploitabilité variables.	Dans ces parcelles, on appliquera un <b>traitement en futaie irrégulière</b> qui va permettre <ul style="list-style-type: none"> <li>- de combiner renouvellement (récolte des GB et TGB) et amélioration (BM et PB) au sein d'une même parcelle,</li> <li>- de pérenniser les peuplements en jouant sur la diversité des essences et l'amplitude des catégories de diamètres,</li> <li>- de limiter les sacrifices d'exploitabilité,</li> <li>- d'obtenir localement de la régénération (par trouées), de profiter des semis déjà présents et de les favoriser par des interventions légères en travaux.</li> </ul>
Certaines parcelles sont très vieilles, riches en TGB (de hêtre en particulier) et ± ouvertes. Il n'existe plus de potentiel d'amélioration dans ces parcelles. La régénération y est déjà bien présente ou en cours d'installation.	Il est nécessaire de poursuivre ou d'entamer le renouvellement dans ces parcelles, en étalant la durée de régénération de manière à limiter les sacrifices d'exploitabilité et les interventions en travaux. Cela doit s'effectuer dans le cadre d'un <b>traitement en futaie régulière</b> (coupes progressives de régénération).
Présence de jeunes peuplements issus de régénérations naturelles ou artificielles	Il faudra poursuivre les interventions en travaux, afin d'obtenir de bons résultats dans ces parcelles. On restera pour l'instant dans le cadre d'un <b>traitement régulier</b> pour ces parcelles.
Capital sur pied moyen à relativement faible, peuplements ± ouverts (canton du Belloy en particulier) avec problèmes d'envahissement par la ronce. Sous-étage peu présent.	Les coupes seront prudentes, afin de ne pas accentuer ces phénomènes et de conserver la possibilité de bien doser la lumière. Le sous-étage sera en particulier maintenu voire favorisé.
Problème sanitaire à surveiller dans le hêtre	Des passages réguliers en coupe vont permettre d'effectuer un suivi régulier des arbres et de répartir les récoltes dans le temps.
Stations forestières très variées, dont versant sud et pentes qui sont sensibles à la sécheresse et nécessitent le maintien d'un couvert forestier minimum.	Le traitement en futaie irrégulière et l'étalement des durées de régénération doivent assurer le respect et la protection des sols, ainsi que le maintien de l'ambiance forestière. Il faudra également être particulièrement vigilant à l'organisation et à la qualité des exploitations.
Régénération difficile du chêne même sur la station méso-acidiphile de plateau, du fait de l'irrégularité des glandées, de la concurrence des autres essences et de la ronce. Les chênes sont de qualité moyenne.	On privilégiera le hêtre – qui fournit de très beaux produits sur ces stations - comme essences objectif en conservant toutefois les feuillus précieux et le chêne en mélange (plutôt par bouquets).
Desserte accessible aux grumiers insuffisante et en état moyen.	La desserte de la forêt doit être améliorée dans la mesure des moyens de la commune, en créant une desserte pour le canton de Bertrimont. L'organisation interne des parcelles sera améliorée par la création systématique de cloisonnements d'exploitation

## 4.2. Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries

La forêt formera une série unique. Elle aura un objectif de production de bois tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

## 4.3. Décisions fondamentales (relatives à la série unique)

### 4.3.1. Modes de traitement

**La forêt sera traitée en conversion en futaie irrégulière par pied d'arbre et en conversion en futaie régulière.** Les groupes réguliers intégreront en effet les jeunes peuplements et la jeune futaie régulière, ainsi que les parcelles très vieilles où il n'y a pas d'alternative à la régénération.

- Les groupes réguliers correspondent donc à 74,33 ha (38,5 % de la forêt) :

- parcelles 8A, 25, 30, 31, 32B (jeunes peuplements: JEU)
- parcelle 28 (jeune futaie régulière: AME)
- parcelles 9, 10, 12, 13, 14, 26, 27 (régénération: REGE).

- Les groupes irréguliers correspondent donc à 118,74 ha (61,5 % de la forêt) :

- parcelles 1 à 7, 11B, 15, 16 et 32A (irrégulier à tendance "amélioration": IRG)
- parcelles 8B, 11A, 17 à 24 et 29 (irrégulier à tendance "renouveau", accompagné de travaux d'entretien: IRGt)

### 4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

#### 4.3.2.1. Essences objectifs

*Pour une station ou un groupe stationnel, il est fréquent que plusieurs essences puissent convenir. Il est utile, parmi toutes celles-ci, de déterminer celle que l'on souhaite favoriser, on l'appelle alors "essence objectif". Ceci ne veut pas dire que l'on compte éliminer les autres, mais simplement que l'on va veiller plus particulièrement à son bon développement.*

A l'échelle de la forêt, on choisit la répartition suivante pour les essences objectifs:

Essences principales objectifs	Essences secondaires associées	Surface		Parcelles ou stations concernées
		ha	%	
HET (40%)	CHS (35%) FP (15%), FRE (5%), A.F (10%)	123,98	64%	PMA, PN, VM(b)
HET (50 à 60%)	F.P (30 à 40%), A.F (10%),	60,52	31%	PM, VM(a), VMX, VNE, VS
CHS (50%)	HET (20%), F.P (20%), A.F (10%)	6,53	4%	PMA (parcelle 25)
HET (30%)	FRE (25%), F.P (25%), CHP (15%), A.F (5%)	2,04	1%	BV, FEV
		193,07	100	

HET = hêtre  
F.P = feuillus précieux

CHS = chêne sessile  
FRE = frêne

CHP = chêne pédonculé  
A.F = autres feuillus

Dans le précédent document, les essences objectifs étaient les suivantes :

- hêtre sur 138 ha (parcelles 1 à 16 et 26 à 32B) + feuillus précieux en bas versant
- chêne sur 55 ha (parcelles 17 à 25)

Dans le nouvel aménagement, ces objectifs ont été revus: **le hêtre est considéré quasiment partout comme essence objectif**, avec des modulations parmi les essences associées. Seule la parcelle 25 conserve l'objectif chêne sessile. Les feuillus précieux seront privilégiés partout (+ le frêne dans les fonds et bas de versants).

Les feuillus précieux associés sont fonction des stations:

Stations	Feuillus précieux à associer
PMA, PN, PM, VM, VMX	érable sycomore, alisier torminal, merisier
VN	érables, orme de montagne, tilleul
VS	Alisiers, érable champêtre (charme)
BV, FEV	érable sycomore et merisier

**Groupe régulier : 74,33 ha soit 38,5 % de la forêt**

Essences principales objectifs	Essences secondaires associées	Surface		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale		Age limite acceptable	Parcelles ou stations concernées
		ha	%	Age	Diamètre (cm)		
<b>CHS</b> (50%)	<b>HET</b> (20%), F.P (20%), A.F (10%)	6,53	8,7%	180	<b>70</b>	250	Parcelle 25 (PMA)
<b>HET</b> (50 à 60 %)	<b>F.P</b> (30 à 40 %) – A.F (10 à 20 %)	51,79	69%	110	<b>50</b> (VS) <b>70</b> (PMA)	150	Parcelles 8A, 30, 31, 32A, 28, 9, 10, 12, 13, 14
<b>HET</b> (40%)	<b>CHS</b> (35%) – F.P (15%) <b>FRE</b> (5%) A.F (5%)	16,76	22,3%	100	<b>70</b>	150	Parcelles 26, 27 (PMA)
		<b>75,08</b>	<b>100</b>				

**Groupe irrégulier : 118,74 ha soit 61,5 % de la forêt**

Essences principales objectifs	Essences secondaires associées	Surface		Parcelles ou stations concernées
		ha	%	
<b>HET</b> (40%)	<b>CHS</b> (35%), F.P (15%), <b>FRE</b> (5%), A.F (10%)	86,55	73%	PMA, PN, VM(b)
<b>HET</b> (50 à 60%)	<b>F.P</b> (30 à 40%), A.F (10%),	29,40	25%	PM, VM(a), VMX, VNE, VS
<b>HET</b> (30%)	<b>FRE</b> (25%), F.P (25%), <b>CHP</b> (15%), A.F (5%)	2,04	2%	BV, FEV
		<b>117,99</b>	<b>100</b>	

Le diamètre d'exploitabilité, pour une essence donnée est fonction de la station et de la qualité des tiges. De manière générale on cherchera des diamètres d'autant plus élevés que les stations sont favorables et les billes de pied de qualité.

Diamètre optimum d'exploitabilité des tiges de belle qualité en fonction des stations :

Essences	Stations								
	PMX	PM	PN	PMA	VM*	VMX	BV	VS	FEV
Hêtre	60 cm	60 cm	65 cm	70 cm	65 cm	60 cm	70 cm	50 cm	-
Chêne sessile	60 cm	60 cm	65 cm	70 cm	65 cm	60 cm	70 cm	-	-
Chêne pédonculé	60 cm	60 cm	65 cm	70 cm	65 cm	60 cm	70 cm	-	70 cm
Frêne		40 cm	45 cm	50 cm	45 cm	40 cm	55 cm	-	55 cm
Erable sycomore	45 cm	50 cm	55 cm	55 cm	55 cm	50 cm	55 cm	-	55 cm
Charme	45 cm	45 cm	45 cm	45 cm	45 cm	50 cm	45 cm	40 cm	45 cm
Merisier	40 cm	40 cm	45 cm	50 cm	45 cm	40 cm	45 cm	-	45 cm
Alisier torminal	45 cm	45 cm	55 cm	55 cm	55 cm	45 cm	55 cm	40 cm	-
Alisier blanc	45 cm	45 cm	50 cm	50 cm	50 cm	45 cm	50 cm	40 cm	-
Erable champêtre	45 cm	50 cm	50 cm	50 cm	45 cm	45 cm	50 cm	40 cm	-

\* pour VM(b), on peut se rapprocher des valeurs de PMA

#### 4.3.2.2. Evolution souhaitée de la composition de la série

*Les coupes (en dosant les essences), les plantations, les travaux dans les jeunes peuplements, font évoluer progressivement la composition globale. Le tableau suivant est indicatif : il traduit simplement l'évolution souhaitée.*

Essences	Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)		
	actuelle	à l'issue de l'aménagement <sup>2</sup>	à long terme
Chêne	29%	28%	24%
Hêtre	31%	36%	46%
Merisier	8%	9%	12%
Erable sycomore	4%	5%	6%
Autres feuillus précieux	< 1%	1%	2%
Frêne	1%	1%	3%
Autres feuillus (charme, bouleau, tremble)	26%	21%	6%
	100	100	100

#### 4.3.3. Détermination de l'effort de renouvellement

##### 4.3.3.1. Groupes traités en futaie régulière 74,33 ha

*En futaie régulière, la gestion est contrôlée par le suivi des surfaces régénérées au cours de l'aménagement. L'effort de régénération correspond à la surface de vieux peuplements qu'il faut renouveler (par plantation ou par "régénération naturelle"). Cela dépend de deux facteurs essentiels : d'une part l'état actuel des peuplements (âge, état sanitaire, aptitude éventuelle à bien fructifier etc.), d'autre part l'état général de la forêt. Ce dernier point est relativement simple : il s'agit de doser la surface à régénérer de façon à favoriser un bon équilibre des âges dans la forêt.*

$$\text{Surface à régénérer d'équilibre du groupe régulier (Se)} = \left[ \frac{6,53}{180} + \frac{51,79}{110} + \frac{16,76}{100} \right] \times 15 = \mathbf{10,12 \text{ ha}}$$

<sup>2</sup> chiffres de l'arrêté d'aménagement forestier

Surface retenue (Sr) = **16,50 ha**

**Justification** : Les parcelles concernées sont des parcelles très vieilles, mûres et riches en TGB en particulier de hêtre. Il n'existe plus de potentiel d'avenir et d'amélioration dans ces parcelles. Leur capital sur pied est relativement faible: certaines sont déjà bien ouvertes et partiellement ensemencées (parcelles 12-13-14 et 26-27). Il s'agira de poursuivre ces régénérations entamées en 1996 et 2000.

Les autres parcelles (parcelles 9 et 10) comportent également une proportion importante de TGB, mais leur vieillissement est moins important. Leur capital sur pied n'est pas très élevé et leur couvert est déjà clair, plutôt par bouquets. Des semis sont déjà présents. On pourra donc entamer les coupes de régénération dans ces parcelles.

Toutefois, on choisit de les faire durer au maximum, en profitant de la présence d'essences plus longévives (chêne, érable sycomore), de la possibilité de laisser encore pousser certaines tiges (jusqu'à la catégorie TGB) et, par endroits, d'un reliquat de sous-étage. Il s'agit donc de mener à bien ces régénérations sur 30 ans pour les premières, sur 45 ans pour les secondes.

#### 4.3.3.2. Groupe de peuplements traités en futaie irrégulière 118,74 ha

*Dans le cas de futaie irrégulière par pied d'arbres et par bouquets, le suivi par surface n'est pas possible du fait du caractère diffus du renouvellement. On doit donc imaginer un autre type de contrôle. Ce dernier est généralement réalisé à posteriori et porte sur l'évolution du capital, de la composition, de la structure et éventuellement sur une estimation statistique par échantillonnage de l'installation et de la croissance de semis.*

En terme de structure et de capital on recherchera l'objectif à long terme suivant (il ne s'agit pas d'un idéal absolu qu'il faut atteindre par tous les moyens mais une référence autour de laquelle il faut chercher à se situer):

Catégorie	% G	G (m <sup>2</sup> /ha)
Petits Bois	20 %	4
Bois Moyens	30 %	5
Gros Bois et très gros bois	50 %	9
<b>Total précomptable</b>	<b>100 %</b>	<b>18</b>
Taillis, sous-étage		2

La structure vers laquelle doit tendre à long terme la forêt doit permettre le développement dans une même zone des différents stades de la futaie, afin que le renouvellement de celle-ci se fasse de manière continue et progressive. De plus, afin de favoriser la croissance des tiges de qualité, la lumière pénétrant dans le peuplement doit être suffisante pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des houppiers, branches basses comprises. Le capital sur pied doit donc être assez faible, la gestion étant axée sur un nombre réduit de tiges par hectare.

Le nombre de perches et de petits bois d'avenir recherché sera de **42 N/ha** (seuil fixé par la typologie pour considérer qu'un peuplement est riche en perches).

Concernant le renouvellement, on recherchera un ensemencement généralisé. La surface en cours de régénération (semis > 30 cm) représentera **20%** de la surface, répartie sur l'ensemble du groupe irrégulier.

**A l'issue de l'aménagement**, les objectifs à atteindre sont les suivants (ce sont des indications et non une norme). Deux sous-groupes ont été distingués. C'est principalement la répartition entre les différentes catégories de diamètre qui changent, la proportion de GB et TGB étant beaucoup plus importante dans le second cas.

**\*\* Groupe IRG à tendance "amélioration"**

Dans ce groupe, le renouvellement n'est pas une priorité dans un premier temps. Aucun travail au profit de la régénération n'est a priori à effectuer dans ces parcelles.

Catégorie	Situation actuelle		objectif à l'issue de l'aménagement	
	% G	G (m <sup>2</sup> /ha)	% G	G (m <sup>2</sup> /ha)
Petits bois	17,2 %	2,8	17,6 %	3,0
Bois moyens	52,7 %	8,6	35,3%	6,0
Gros bois	22,7%	3,7	32,3%	5,5
Très Gros Bois	7,4 %	1,2	14,7%	2,5
<b>Total Précomptable</b>	<b>100 %</b>	<b>16,3</b>	<b>100%</b>	<b>17</b>
Taillis, sous-étage (valeur estimée)		1 à 2		2

% actuel essences principales = 67%

**Nombre perches et de petits bois d'avenir à l'issue de l'aménagement = 7/ha.**

**\*\* Groupe IRGt à tendance "renouvellement" (avec travaux d'entretien)**

Dans ce groupe, il est nécessaire d'amorcer un renouvellement plus ou moins important dans la période de l'aménagement. La régénération devra être accompagnée par des travaux d'entretien.

Catégorie	Situation actuelle		objectif à l'issue de l'aménagement	
	% G	G (m <sup>2</sup> /ha)	% G	G (m <sup>2</sup> /ha)
Petits bois	16,8%	2,9	16,7%	3,0
Bois moyens	25,4%	4,4	27,8%	5,0
Gros bois	39,2%	6,6	41,6%	7,5
Très Gros Bois	18,6%	3,4	13,8%	2,5
<b>Total Précomptable</b>	<b>100 %</b>	<b>17,3</b>	<b>100%</b>	<b>18</b>
Taillis, sous-étage (valeur estimée)		0 à 1		1,5

% actuel essences principales = 67%

**Nombre perches et PB d'avenir à l'issue de l'aménagement = 21/ha**

Commentaire : Au cours de l'aménagement, il faudra donc être vigilant à :

- augmenter légèrement le capital sur pied ou au minimum le maintenir.
- augmenter le pourcentage d'essences principales (hêtre, chêne, feuillus précieux, frêne) en les favorisant lors des opérations d'amélioration ou de renouvellement.
- augmenter la place du sous-étage, afin de permettre un bon dosage de l'éclaircissement.
- favoriser dès que possible le recrutement de perches et PB d'avenir à partir du réservoir de semis existant (d'où la nécessité d'intervenir en travaux).
- récolter progressivement les GB et TGB, en particulier ceux dont la qualité est menacée ou ceux à durée de survie limitée (hêtre).
- améliorer les tiges de qualité au sein des Bois Moyens et Petits Bois.

#### 4.3.4. Méthodes de suivi :

Les groupes irréguliers étant traités en conversion en futaie irrégulière, il n'y a pas lieu de rechercher un équilibre à l'échelle de la parcelle, il convient toutefois de rechercher le maintien d'un capital productif en gros bois et d'assurer le renouvellement progressif au niveau des groupes. Le contrôle est donc réalisé a posteriori et analyse l'évolution du capital et de la structure de la forêt et des parcelles.

Etant donné la surface et le morcellement de la forêt, il n'a pas été envisagé d'installer de réseau de placettes permanentes. Par contre, étant donné la superficie des parcelles, le suivi peut se faire par des inventaires en plein sur un échantillon représentatif (en terme de station, de capital et de structure). La prochaine campagne d'inventaire en plein pourra choisir un lot pertinent de parcelles parmi l'ensemble.

Lors du prochain inventaire, on relèvera à nouveau les indicateurs de renouvellement suivants :

Sous groupe	Indicateurs	Situation actuelle (valeurs estimées)	objectif à l'issue de l'aménagement
<b>IRG</b>	Perches - petits bois d'avenir (N/ha)	< 5	7
	Pourcentage de surface régénérée (%)	10%	15%
<b>IRGt</b>	Perches - petits bois d'avenir (N/ha)	± 5	21
	Pourcentage de surface régénérée (%)	15% - 20%	30%

Par perches et PB d'avenir, on entend une tige de qualité élite ou récupérable ou douteuse (en particulier dans le cas des feuillus précieux) ⇒ se référer à la clef de diagnostic des perches dans la typologie de peuplements.

En terme de densité de perches et PB d'avenir, on est – dans les 2 sous-groupes – relativement éloigné de l'objectif à long terme:

- dans le groupe **IRG**, l'action principale consiste en une amélioration, accompagnée d'une récolte progressive des GB et TGB dont la qualité est menacée. Le renouvellement peut déjà être amorcé mais n'est pas prioritaire à ce stade. Le pourcentage de surface régénérée et la densité de perches et PB d'avenir escomptées sont donc assez faibles. Ces objectifs devraient être faciles à atteindre, compte tenu du réservoir de semis déjà présents dans ces parcelles.
- Dans le groupe **IRGt**, on souhaite privilégier le renouvellement, compte tenu de la proportion importante de GB et TGB. On cherchera donc à obtenir une surface régénérée assez importante, ainsi qu'une densité de perches et PB moyenne. Cela semble possible vu les semis actuellement présents, mais il faudra veiller à les aider et à recruter, dès que possible, des perches d'avenir dans les taches de semis bien acquis et différenciés. Des travaux seront donc nécessaires.

*Lors de future révision de l'aménagement, les inventaires en plein seront reconduits sur un échantillon représentatif, ce qui permettra notamment d'apprécier l'évolution de la structure, de la composition et du capital. Une mesure intermédiaire sur l'ensemble ou sur un échantillon de parcelles pourra être effectuée à mi période ainsi qu'un diagnostic de la régénération (échantillonnage statistique).*

**La grandeur à utiliser pour le suivi de l'aménagement (prélèvements) est la surface terrière.**



Agence de Verdun

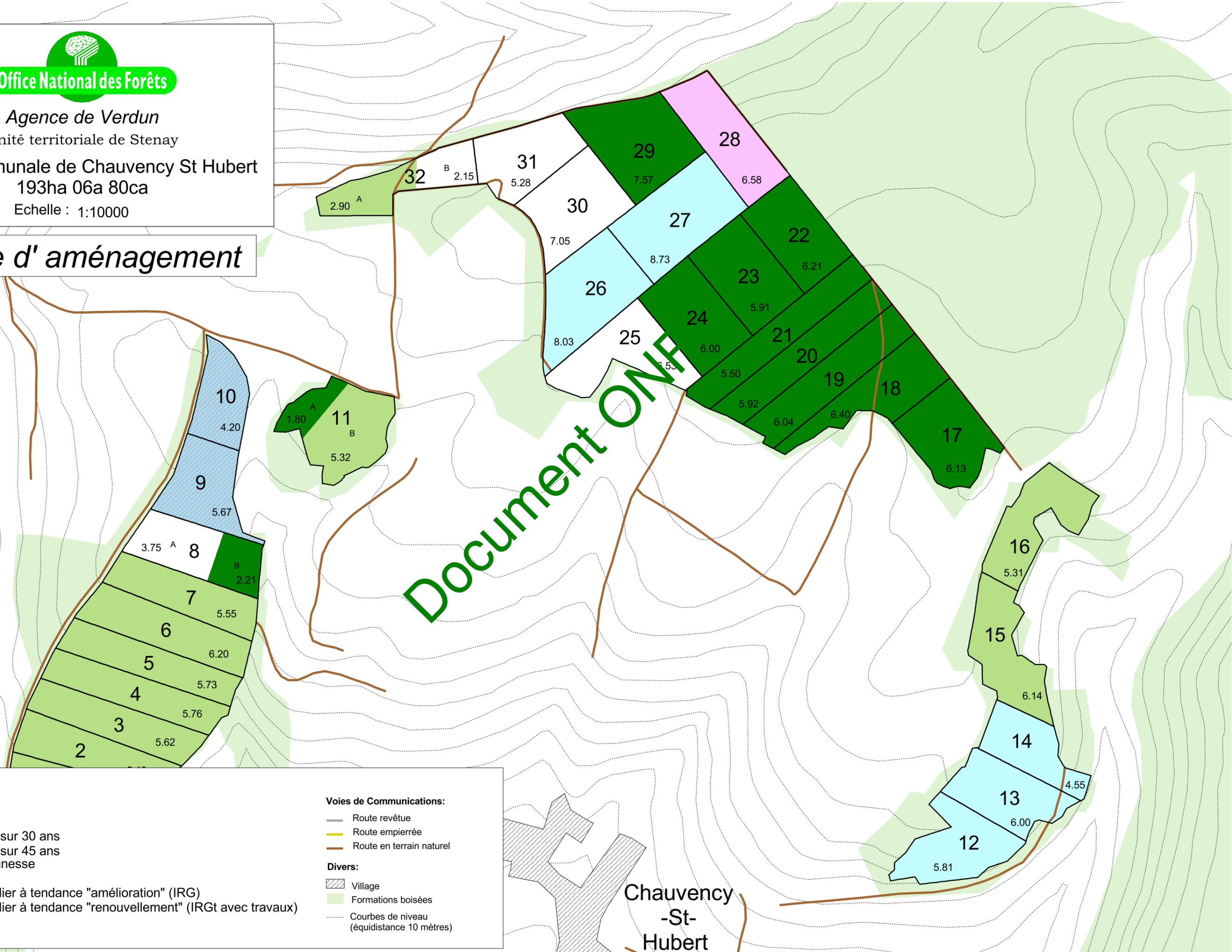
Unité territoriale de Stenay

Forêt communale de Chauvency St Hubert  
193ha 06a 80ca

Echelle : 1:10000

# Carte d'aménagement

Document OFFICIEL



## Légende

- Régénération sur 30 ans
- Régénération sur 45 ans
- Groupe de jeunesse
- Amélioration
- Groupe irrégulier à tendance "amélioration" (IRG)
- Groupe irrégulier à tendance "renouvellement" (IRGt avec travaux)

### Voies de Communications:

- Route revêtue
- Route empierrée
- Route en terrain naturel

### Divers:

- Village
- Formations boisées
- Courbes de niveau (équidistance 10 mètres)

Chauvency  
-St-  
Hubert

#### 4.3.5. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

Groupes	Sous groupe	Parcelles	Surface (ha)	Critères dendrométriques éventuels				
				G/ha	GPB	GBM	GGB et TGB	
Régénération	Sur 30 ans	12, 13, 14, 26, 27	33,12	12,4	0,4	2,2	9,8	Parcelles entamées déjà bien ouvertes, mûres et riches en TGB
	Sur 45 ans	9, 10	9,87	13,2	2,7	3,1	7,5	Parcelles à entamer, relativement claires, mûres et riches en TGB
	<b>Total</b>		<b>42,99</b>					
Amélioration		28	6,58	Régé. nat. HET très mélangée (~ 1970)				
	<b>Total</b>		<b>6,58</b>					
Jeunesse		8A	3,75	Plantation HET 1989 et F.P 1986 (placeaux)				
		25	6,53	Plantation CHS (1980 à 1986)				
		30	7,05	Plantation HET (1982 à 1985)				
		31	5,28	Plantation HET 2000 (régénération naturelle assistée)				
		32B	2,15	Régé. nat. HET (1984-1986 ensemencement)				
	<b>Total</b>		<b>24,76</b>					
Irrégulier à tendance "amélioration" IRG		1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11B, 15, 16, 32A	59,05	16,3	2,8	8,6	4,9	Parcelles à capital moyen, en maturation
Irrégulier à tendance "renouvellement" IRGt (avec travaux)		8B, 11A, 17 à 24, 29	59,69	17,3	2,9	4,4	10,0	Parcelles à capital moyen, mûres
	<b>Total</b>		<b>118,74</b>					
<b>Total (forêt)</b>			<b>193,07</b>					

Remarque: Dans la parcelle 11, deux sous-parcelles ont été distinguées (la limite de ces 2 sous-parcelles correspondant à l'ancienne ligne de parcelle 10/11 dans le canton du Bochet):

- La partie Est (sous-parcelle 11A) est plus ouverte et les semis y sont déjà présents. Il sera utile d'y intervenir en travaux.
- La partie Ouest (sous-parcelle 11B) est pauvre en réserves mais riche en taillis. Elle est donc encore actuellement bien fermée. Il n'y a pas d'urgence à entamer le renouvellement dans cette partie.

### Effort de régénération en fonction des unités de gestion classées dans le groupe de régénération

		Parcelles	Surface (ha)	Surface déjà régénérée	A régénérer dans les 15 ans	Surplus de surface	Motif du classement
<b>A régénérer sur 30 ans</b>	Régénération déjà entamée, à poursuivre	12	5,81	1,50	1,50	2,81	- Parcelles bien ouvertes en régénération (ensemencement en 1996) - Peuplement restant mûr et riche en TGB et à faible capital - Régénération naturelle en cours d'installation (avec difficulté dans la parcelle 12)
		13	6,00	3,00	2,00	1,00	
		14	4,55	2,25	1,50	0,80	
		26	8,93	0,00	3,00	5,03	- Parcelles bien ouvertes (ensemencement en 2000) - Peuplement mûr et riche en TGB - Présence de semis naturels (CHS, HET) correcte dans la parcelle 27, faible dans la parcelle 26
		27	8,73	0,00	5,00	3,73	
			<b>33,12</b>	<b>6,75</b>	<b>13,00</b>	<b>13,37</b>	
<b>A régénérer sur 45 ans</b>	Régénération à entamer	9	5,67	0,00	2,00	3,67	- Parcelles mûres, moyennement riches en TGB et relativement ouvertes - Présence de semis naturels par taches (HET, F.P)
		10	4,20	0,00	1,50	2,70	
			<b>9,87</b>	<b>0,00</b>	<b>3,50</b>	<b>6,37</b>	
<b>Total</b>			<b>42,99</b>	<b>6,75</b>	<b>16,50</b>	<b>19,74</b>	

## 5. Programme d'actions

### 5.1. Dispositions concernant le foncier

Néant.

### 5.2. Programme d'actions relatif à la série unique

#### 5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes

##### 5.2.1.1. Programme d'assiette des coupes

Toutes les coupes sont assises par contenance, avec possibilité volume indicative (VPR<sup>3</sup>)

**Tarif aménagement à utiliser: SR13** (voir en annexe n°8).

a) Coupes de régénération : aperiodiques avec suivi des surfaces régénérées. Cf. en annexe n°9.

Coupes de régénération progressives, répartition des unités de gestion				
Parcelles	Coupe d'ensemencement indicative	Coupes secondaires indicatives	Coupe définitive	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )
12-13-14	1996 + tempêtes	2006 2014		1135 m <sup>3</sup>
26-27	Tempêtes + coupe en 2000	2008 2016		1966 m <sup>3</sup>
9-10	Tempêtes 90-99+ coupe amélio 1996	2007 2015		1072 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>				<b>4174 m<sup>3</sup></b>

soit 278 m<sup>3</sup>/an.

b) Coupes périodiques

Groupe	rotation moyenne (années)
AMEL	6 ans
IRG	10 ans
IRGt	7 ans

Dans le groupe irrégulier, l'objectif de capital est de **18 m<sup>2</sup>/ha** (230 m<sup>3</sup>/ha), l'accroissement estimé s'élève à **0,38 m<sup>2</sup>/ha/an** (4,5 m<sup>3</sup>/ha/an d'après les comparaisons d'inventaire).

Le prélèvement de chaque UG sera estimé selon trois classes :

Surface terrière actuelle	Unités de gestion	Objectif de prélèvement
< objectif (10 à 17 m <sup>2</sup> /ha)	Plles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8B, 11, 15, 29	Capitaliser
Environ l'objectif (17 à 20 m <sup>2</sup> /ha)	Parcelles 1, 16, 17 à 24	Prélever l'accroissement
> objectif (20 à 24 m <sup>2</sup> /ha)	Parcelle 32A	Prélever plus que l'accroissement

<sup>3</sup> volume présumé réalisable

Rotation	Objectif de prélèvement		
	Moins que l'accroissement	Accroissement supposé	Plus que l'accroissement
7 ans	25 m <sup>3</sup> /ha soit 2 m <sup>2</sup> /ha	31,5 m <sup>3</sup> /ha soit 2,6 m <sup>2</sup> /ha	/
10 ans	35 m <sup>3</sup> /ha soit 3 m <sup>2</sup> /ha	45 m <sup>3</sup> /ha soit 3,8 m <sup>2</sup> /ha	70 m <sup>3</sup> /ha soit 5,8 m <sup>2</sup> /ha

1<sup>ère</sup> éclaircie parcelle 28 en début d'aménagement : prélèvement estimé à **40 m<sup>3</sup>/ha**

Tableau: état d'assiette des coupes

Année	Parcelle ou sous-parcelle	Groupe	Année du dernier passage	surface de la coupe (ha)	Type de coupe	prélèvement (m <sup>3</sup> /ha)	prélèvement (m <sup>2</sup> /ha)	VPR (m <sup>3</sup> )	G (m <sup>2</sup> )
2006	28	AME	-	6,58	1 <sup>ère</sup> éclaircie	40	4,0	263,0	26,3
2006	32A	IRG	1987 (1990)	2,90	IRG	70	5,8	203,0	16,8
<b>Sous-total 2006</b>				<b>9,48</b>				<b>466,0</b>	<b>43,1</b>
2007	29	IRGt	(1990, 1999 et 2001)	7,57	IRGt	25	2,0	189,0	15,1
<b>Sous-total 2007</b>				<b>7,57</b>				<b>189,0</b>	<b>15,1</b>
2008	23	IRGt	1994 (1990, 1999 et 2002)	5,91	IRGt	32	2,6	189,0	15,4
2008	24	IRGt	1994 (1990, 1999 et 2002)	6,00	IRGt	32	2,6	192,0	15,6
2008	22	IRGt	1992 (1990, 1999 et 2002)	6,21	IRGt	32	2,6	199,0	16,1
<b>Sous-total 2008</b>				<b>18,12</b>				<b>580,0</b>	<b>47,1</b>
2009	11	IRG	1997	7,12	IRG	35	3,0	249,0	21,4
2009	1	IRG	1998 (1990 et 1999)	5,06	IRG	45	3,8	228,0	19,2
2009	2	IRG	1998 (1990 et 1999)	5,46	IRG	35	3,0	191,0	16,4
<b>Sous-total 2009</b>				<b>17,64</b>				<b>668,0</b>	<b>57,0</b>
2010	20	IRGt	1992 (1990, 1999 et 2002)	5,50	IRGt	32	2,6	176,0	14,3
2010	21	IRGt	1992 (1990, 1999 et 2002)	5,92	IRGt	32	2,6	189,0	15,4
<b>Sous-total 2010</b>				<b>11,42</b>				<b>365,0</b>	<b>29,7</b>
2011	15	IRG	2001 (1990 et 1999)	6,14	IRG	45	3,8	276,0	23,3
2011	16	IRG	2001 (1990 et 1999)	5,31	IRG	45	3,8	239,0	20,2
<b>Sous-total 2011</b>				<b>11,45</b>				<b>515,0</b>	<b>43,5</b>
2012	17	IRGt	1988 (1990,1999 et 2002)	6,13	IRGt	32	2,6	196,0	15,9
2012	18	IRGt	1990 (1990,1999 et 2002)	6,04	IRGt	32	2,6	205,0	16,6
2012	19	IRGt	1990 (1990,1999 et 2002)	6,04	IRGt	32	2,6	193,0	15,7
<b>Sous-total 2012</b>				<b>18,21</b>				<b>594,0</b>	<b>48,3</b>
2013	28	AME	<b>2006</b>	6,58	AME	30	3,0	197,0	19,7
2013	3	IRG	2002 (1990)	5,62	IRG	35	3,0	197,0	16,9
2013	4	IRG	2002 (1990)	5,76	IRG	35	3,0	202,0	17,3
<b>Sous-total 2013</b>				<b>17,96</b>				<b>596,0</b>	<b>53,9</b>
2014	5	IRG	2003 (1990)	5,73	IRG	35	3,0	201,0	17,2
2014	6	IRG	2003 (1990)	6,20	IRG	35	3,0	217,0	18,6
2014	7	IRG	2003 (1990)	5,55	IRG	35	3,0	194,0	16,7
<b>Sous-total 2014</b>				<b>17,48</b>				<b>612,0</b>	<b>52,4</b>
2015	29	IRGt	<b>2008</b>	7,57	IRGt	25	2,0	189,0	15,1
2015	8B	IRGt	-	2,21	SANI	25	2,0	55,0	4,4
2015	8A	JEU	-	3,75	1 <sup>ère</sup> éclaircie	20	2,0	75,0	7,5
<b>Sous-total 2015</b>				<b>13,53</b>				<b>319,0</b>	<b>27,1</b>
2016	23	IRGt	<b>2008</b>	5,91	IRGt	32	2,6	189,0	15,4
2016	24	IRGt	<b>2008</b>	6,00	IRGt	32	2,6	192,0	15,6
<b>Sous-total 2016</b>				<b>11,91</b>				<b>381,0</b>	<b>31,0</b>
2017	22	IRGt	<b>2008</b>	6,21	IRGt	32	2,6	199,0	16,1
2017	25	JEU	-	6,53	1 <sup>ère</sup> éclaircie	20	2,0	131,0	13,1
<b>Sous-total 2017</b>				<b>12,74</b>				<b>330,0</b>	<b>29,2</b>
2018	20	IRGt	<b>2010</b>	5,50	IRGt	32	2,6	176,0	14,3
2018	21	IRGt	<b>2010</b>	5,92	IRGt	32	2,6	189,0	15,4
<b>Sous-total 2018</b>				<b>11,42</b>				<b>365,0</b>	<b>29,7</b>
2019	17	IRGt	<b>2012</b>	6,13	IRGt	32	2,6	196,0	15,9
2019	18	IRGt	<b>2012</b>	6,40	IRGt	32	2,6	205,0	16,6
2019	19	IRGt	<b>2012</b>	6,04	IRGt	32	2,6	193,0	15,7
<b>Sous-total 2019</b>				<b>18,57</b>				<b>594,0</b>	<b>48,3</b>
2020	1	IRG	<b>2009</b>	5,06	IRG	45	3,8	228,0	19,2
2020	2	IRG	<b>2009</b>	5,46	IRG	35	3,0	191,0	16,4
2020	30	JEU	-	7,05	1 <sup>ère</sup> éclaircie	15	1,5	106,0	10,6
2020	28	AME	<b>2013</b>	6,58	AME	20	2,0	132,0	13,2
<b>Sous-total 2020</b>				<b>24,15</b>				<b>657,0</b>	<b>59,3</b>
<b>TOTAL</b>				<b>222,01</b>				<b>7231,0</b>	<b>614,7</b>
<b>moy/an</b>				<b>14,80</b>				<b>482,0</b>	<b>41,0</b>
<i>(entre parenthèses = récolte produits accidentels)</i>								<b>prélèv. moy/ha</b>	<b>32,6</b>
<i>en italique et en gras = 2e passage</i>								<b>moy/ha/an</b>	<b>2,2</b>

## Récapitulatif prévisions récolte

	Volume (m <sup>3</sup> )	Possibilité (m <sup>3</sup> /an)	Prélèvement (m <sup>3</sup> /ha/an)
VPR REGE	4 174	278	1,4 m <sup>3</sup> /ha/an
VPR AME/IRG	7 231	482	2,5 m <sup>3</sup> /ha/an
<b>TOTAL</b>	<b>11 405</b>	<b>760</b>	<b>3,9 m<sup>3</sup>/ha/an</b>

Globalement, on prélève légèrement moins que l'accroissement, mais avec des situations marquées : décapitalisation dans les parcelles en régénération, capitalisation dans une bonne partie des parcelles en irrégulier.

### 5.2.1.2. Règles de culture

Se référer aux guides de sylviculture régionaux pour les règles de culture générales.

#### ↳ Groupe de régénération

Les parcelles classées en régénération sont déjà actuellement très ou très très ouvertes à très ouvertes. Les semis commencent à bien s'installer, sauf dans certaines zones ou parcelles : c'est le cas de la parcelle 12 et de la parcelle 26. Le couvert est déjà suffisamment clair pour que le semis (même de chêne) s'installe et se développe : le sous-étage est quasi inexistant dans les parcelles 12 à 14, faible dans les parcelles 26, 27, et moyen dans les parcelles 9 et 10.

⇒ les coupes ne sont donc pas urgentes dans ces parcelles, par rapport à la régénération.

Il faut tout de même y passer régulièrement, compte tenu de la proportion importante de TGB et des risques sanitaires et/ou de dépréciation encourus.

⇒ On escompte passer 2 fois en coupe pendant la durée de l'aménagement. Toutefois, ces passages en coupe restent à l'initiative du gestionnaire en fonction de l'évolution de la régénération et de l'état des semenciers.

Afin de permettre à l'ensemble des parcelles de s'ensemencer, on cherchera à maintenir le plus longtemps possible les semenciers (Chêne mais aussi Hêtre). Les parcelles ne devront pas être terminées au cours de cet aménagement. Il restera au moins la définitive à réaliser dans les parcelles 12, 13 et 14, une secondaire et la définitive dans les parcelles 26 et 27, deux secondaires et la définitive dans les parcelles 9 et 10.

⇒ On récoltera donc principalement les TGB de Hêtre menacés et sur semis acquis. Le peu de sous-étage sera conservé tant que faire se peut. Dans les parcelles 9 et 10, on pourra continuer à améliorer les BM et "petits GB" encore présents (haut des parcelles). Dans les parcelles 12 et 26, si –en dépit des efforts pour obtenir de la régénération naturelle–, les semis sont rares, il faudra envisager de planter. Une technique extensive sera retenue : plantation à faible densité dans la souille (ou en bordure de cloisonnements sylvicoles) ou par îlots.

⇒ le diagnostic de régénération (échantillonnage statistique type protocole REGENAT) devra être effectué 2 années après la prochaine coupe:

- en 2008 pour la parcelle 12
- en 2010 pour la parcelle 26.

#### ↳ Groupe d'amélioration

La parcelle 28 doit être martelée en début d'aménagement, les produits étant déjà commercialisables et le dernier griffage remontant à 1995. Au cours de cette opération, on favorisera les plus belles tiges parmi toutes les essences adaptées à la station (hêtre, érable sycomore, merisier...). On procédera à un détourage assez complet autour de ces tiges. On sera vigilant au problème sanitaire sur les hêtres (chancre).

Les parcelles du groupe de jeunesse (8A, 25 et 30) pourront sans doute passer en première éclaircie vers la fin de l'aménagement. Ces coupes figurent à titre indicatif dans l'état d'assiette. Elles restent toutefois à l'initiative du gestionnaire, en fonction de l'évolution de ces peuplements.

### 🔗 Groupes irréguliers

L'objectif de la gestion est l'obtention d'une futaie constituée d'arbres présentant des grumes de qualité, appartenant à des essences adaptées et variées, placées dans de bonnes conditions de croissance. La mise en lumière de l'ensemble des peuplements doit permettre une croissance optimale des tiges de valeur, par un développement et un fonctionnement de l'ensemble du houppier, y compris les branches basses (qui doivent donc rester vivantes). La lumière ambiante doit également être suffisante pour obtenir et maintenir à terme une régénération naturelle par taches. C'est déjà fréquemment le cas ici.

Le caractère irrégulier des peuplements n'est pas un objectif en soi à rechercher à tout prix, mais une conséquence, à plus ou moins long terme suivant la structure initiale, d'une sylviculture arbre par arbre soucieuse de la qualité.

### Règles de culture générales:

- Adopter de manière générale les orientations sylvicoles préconisées par famille dans le guide "typologie des peuplements et sylviculture des plateaux calcaires".
- Travailler au profit des tiges de qualité, dans toutes les catégories de diamètre. Lors des martelages, les tiges de qualité à préserver de l'exploitation seront réservées à la peinture.
- Mener à leur optimum économique les tiges c'est à dire d'autant plus grosses qu'elles sont de qualité mais récolter les gros bois mûrs qui ont un risque de perte de qualité. Sur une bonne partie de la forêt, on peut espérer la production de TGB de qualité (Ø 70 et +). Les arbres de qualité seront préservés aussi longtemps que leur grume ne présente pas de risque de dépréciation (le gain sur le prix au m<sup>3</sup> est important pour les gros diamètres).
- Ne pas enlever une tige de qualité pour la seule raison de présence de semis, même déjà acquis.
- Favoriser les essences minoritaires (mais bien en station) et en règle générale le mélange, et ceci dans tous les étages du peuplement. On sera d'autant moins exigeant sur la qualité de la bille de pied que l'essence est rare dans la forêt. On pourra garder les tiges de qualité moyenne des essences minoritaires, qui assureront un potentiel de renouvellement.
- Les tiges sans qualité seront prélevées progressivement pour favoriser la croissance des arbres de valeur, mais maintenues si elles jouent un autre rôle que celui de production de bois de qualité : dosage de la lumière, éducation de la régénération, gainage d'un arbre de qualité, essence rare, sénescence permettant l'accueil d'une faune variée, aspect culturel ou paysager important
- Etre vigilant à ne pas prélever trop de volume en un passage, les rotations étant courtes. D'une manière générale, l'intensité des coupes sera dosée de manière à ne pas descendre en dessous de 15 m<sup>2</sup>/ha de surface terrière après prélèvement. Un prélèvement excessif risquerait de compromettre l'atteinte des objectifs proposés.
- Favoriser le détournement des perches et petits bois d'avenir avec un objectif de bille de pied élaguée de 6 à 7 mètres (Un arbre non mûr de qualité ne doit pas être enlevé au profit d'une perche ou d'un petit bois). Un arbre ayant une grume de qualité mais un houppier étrié pourra constituer une tige d'avenir s'il possède une capacité de réaction lui permettant d'étoffer son houppier, et de regagner une capacité de croissance importante, suite à un desserrement progressif. Le Hêtre conserve cette capacité de réaction jusqu'à des âges bien plus avancés que le Chêne ou le Frêne. L'Erable sycomore se trouve en situation intermédiaire.

- Ouvrir des cloisonnements d'exploitation à 25-30 m d'entraxe. Ils serviront à la préservation des arbres restant et de la régénération ainsi qu'à l'organisation des travaux. L'ouverture des cloisonnements se fera de manière intelligente en tenant le plus compte possible des tiges de valeurs situées à proximité, des pistes ou chemins existants et de la topographie. Elle entraîne un prélèvement systématique non négligeable au premier passage, dont on tiendra compte pour doser l'intensité de l'ensemble de la coupe. Le respect strict de ces cloisonnements par les engins d'abattage ou de débardage est primordial pour la gestion de la forêt. Le respect des sols - seul capital productif de la forêt - et de la régénération assure son avenir

Le coût de la matérialisation des cloisonnements à la peinture pérenne est estimé à **1500 euros** sur la durée de l'aménagement soit **100 €/an** (indiqués en maintenance).

### Renouvellement et gestion du taillis:

- Ici les parcelles présentent peu de taillis. Le climat lumineux est donc déjà favorable à l'installation et au développement du semis. Le sous-étage devra même être favorisé, afin de pouvoir jouer convenablement son rôle dans le dosage de la lumière et dans le gainage des fûts (surtout dans le groupe IRGt).
- Le prélèvement dans le taillis devra donc ici être réduit et soigneusement réfléchi, le risque étant de compromettre le renouvellement du fait du développement excessif d'adventices (ronce, noisetiers,...) et d'accroître inconsidérément le coût des travaux.
- Les TGB et GB extraits dans un souci de renouvellement, pourront donc l'être avec une intervention restreinte en griffage dans les brins du sous-étage.
- La production de brins de taillis ne constitue cependant pas un objectif en soi.

### Gestion de la régénération:

On recherchera une présence diffuse de semis sur l'ensemble de la surface, mais leur croissance ne sera attendue qu'à l'occasion de la formation de petites trouées de quelques ares. L'idéal est que la surface de ces ouvertures ne dépasse pas 10 ares de manière à conserver l'intérêt d'une croissance en milieu confiné (limitation de la végétation concurrente, meilleure forme, branchaison plus fine et étalée). La mise en lumière devrait se faire de manière progressive suivant les besoins des semis, en évitant toujours les sacrifices d'exploitabilité. L'observation de quelques bio-indicateurs permet au marteleur de doser l'apport éventuel de lumière :

- les semis de plus de 50 cm présentant des accroissements de moins de 30 cm souffrent d'un manque de lumière,
- une mauvaise dominance apicale (accroissements des bourgeons latéraux plus grands que celui du bourgeon terminal) peut indiquer un déficit comme un excès de lumière,
- l'absence de semis d'essence de lumière ou de demi-ombre peut signifier, si les populations de cervidés ne sont pas excessives, un manque de lumière.

Bien souvent, ces conditions sont ici déjà réunies voir dépassées (trouées de taille plus importante, couvert clair), en particulier dans le canton du Belloy.

2 groupes irréguliers ont été distingués sur la forêt:

- **Groupe "IRG"** : on se trouve dans ce groupe dans des peuplements en maturation. Le renouvellement n'y sera pas un objectif prioritaire. Les bois moyens, en proportion importante, devront être améliorés. On récoltera les GB et TGB dont la qualité est menacée (en particulier des hêtres et des merisiers). On cherchera également à favoriser les PB d'essences intéressantes. Le taillis, déjà relativement clair, ne sera pas particulièrement éclairci, le climat lumineux étant déjà favorable à la constitution d'un réservoir de semis ("salle d'attente") et à leur croissance.

➤ **Groupe "IRGt"** : dans ce groupe, on trouve des peuplements plus vieillis, qualifiés de "mûrs". Compte tenu des potentialités stationnelles, on peut rechercher la production de TGB. Il s'agira donc dans ces parcelles :

- de récolter les TGB de hêtre (et GB de merisier) à durée de survie limitée et dont la qualité est menacée. On veillera à ne pas réaliser le prélèvement simultané de plusieurs bois contigus, afin de gérer convenablement le couvert et à ne pas prélever trop en un passage. Les rotations courtes offrent cette possibilité. [Par exemple, pour un prélèvement prévu à 32 m<sup>3</sup>/ha, cela correspond à ne pas prélever plus de 5 TGB (Ø 70) et 1 BM (Ø 45) par ha]
- De maintenir tous les GB et TGB dont la durée de survie n'est pas limitée, même de qualité moyenne à médiocre (donc les chênes, mais aussi les érables sycomores et les charmes).
- D'éclaircir de façon très prudente dans les PB et le taillis, de manière à conserver un couvert suffisant et favorable à l'installation du semis et limitant le développement de la ronce. Le travail dans le taillis sera limité aux zones où le semis bien acquis est en difficulté.
- L'amélioration dans les BM sera très limitée (uniquement dans quelques zones où ils sont encore en concurrence, ex : versant de la parcelle 29).

#### **Cas particuliers :**

- Parcelle 29 : cette parcelle comporte des trouées bien ensemencées (dont une bien délimitée de 0,5 ha ~). Il ne faudra pas chercher à les agrandir. Le reste de la parcelle sera travaillé selon les consignes précédentes, avec une attention particulière à porter sur l'amélioration des BM dans le versant (F.Précieux : ERS et MER).
- Parcelle 11 : la partie Est de la parcelle (sous-parcelle 11B) est très pauvre mais comporte un taillis assez développé. On pourra y travailler de façon prudente autour des GB de merisiers à récolter afin de favoriser le drageonnement. On veillera à faire durer au maximum les hêtres GB et merisiers BM, même si leur qualité est médiocre, afin de conserver des possibilités de renouvellement par la suite.
- Parcelle 8B : il s'agira surtout d'une coupe sanitaire. Les TGB dont la durée de survie n'est pas limitée seront maintenus pour l'instant, même s'ils sont de qualité médiocre. Il faudra surtout intervenir dans la souille pour favoriser l'installation du semis de frêne et érable sycomore (en travaux).
- Parcelle 32A : le martelage sera ici dynamique, la parcelle étant capitalisée (chaque coupe ne devant pas dépasser les 60 à 70m<sup>3</sup>/ha ou 5m<sup>2</sup>/ha de surface terrière).

### **5.2.2 Opérations sylvicoles : travaux**

Cf. normes de travaux sylvicoles régionales et descriptif détaillé en annexe n°10.

Travaux sylvicoles de régénération (parcelles à régénérer ou finir de régénérer et certaines parcelles du groupe de jeunesse) :

Ces travaux de dégagements seront réalisés de manière assez légère. Les interventions viseront à favoriser la diversité (travail au profit des feuillus précieux et des chênes en station) et à dégager les semis "dominants" ou d'essences rares de la ronce ou de la clématite. Dans les parcelles où la régénération semble s'installer difficilement (parcelles 12 et 26), on prévoit des compléments de régénération par plantation de hêtre et feuillus précieux (p. 12) ou de chêne [p. 26: dans cette parcelle, on a considéré que le semis de hêtre serait suffisamment présent. On plantera donc du chêne sessile pour maintenir le mélange.]. On prévoit une faible densité par ha, ces plantations seront réalisées soit à large espacement (dans la souille ou en bordure des cloisonnements), soit par îlots (groupes de plants assez denses) répartis sur les zones mal régénérées.

Ces travaux pourront bénéficier d'aides (aide pour la conversion en futaie régulière), à hauteur de 50% du forfait de 2350 €/ha et pour 5 ans.

Descriptif	Parcelles	Surface totale (ha)	Prix unitaire (€/ha)	Coût total (€)
Régénération naturelle hêtre et F.P ou hêtre et chêne sessile 1-HET-1 cl. 2-3	13	6,00	1 410	27 185
	14	4,55		
	27	8,73 19,28		
Régénération naturelle hêtre assistée 1-HET-1 cl. 2-3 + 3-HET-3 et 3-AF-2	12	5,81	2 540	14 757
Régénération naturelle hêtre assistée 1-HET-1 cl. 2-3 + 3-CHX-2	26	8,03	2 030	16 301
Régénération naturelle hêtre et F.P 1-HET-1 cl. 1-2	9	5,67	900	8 883
	10	4,20 9,87		
Régénération naturelle ou assistée hêtre et F.P 1-HET1 ou 3-HET-1 cl. 2-3	31	5,28	1 370	10 180
	32B (jeunesse)	2,15 7,43		
<b>TOTAL</b>		<b>50,42 ha</b>		<b>77 306 €</b>
<b>Moyenne annuelle</b>		<b>3,36 ha/an</b>		<b>5 154 €/an</b>
			Moy/ha	1 533 €/ha

Travaux sylvicoles d'amélioration (certaines parcelles du groupe 1-jeunesse) :

Descriptif	Parcelles	Surface totale (ha)	Prix unitaire (€/ha)	Coût total (€)
Gaulis de hêtre et F.P (artificiel) 5-HET-3	8A	3,75	510	5 509
	30	7,85 0,80		
Gaulis de chêne (artificiel)	25	6,58	850	5 551
<b>TOTAL</b>		<b>17,33 ha</b>		<b>11 060 €</b>
<b>Moyenne annuelle</b>		<b>1,15 ha/an</b>		<b>737 €/an</b>
			Moy/ha	638 €/ha

On travaillera au profit des plus belles tiges, en favorisant toujours la diversité. Les nettoiemnts seront assez vigoureux dans la parcelle 25 où les bouleaux concurrencent fortement les chênes. L'action sera particulièrement ciblée autour de ces belles tiges. Pour les feuillus précieux, on pourra réaliser si besoin un élagage.

Il existe également des aides pour ces travaux de dépressage, s'il n'y a pas possibilité d'autoconsommation des produits. Ces aides n'ont donc ici pas été prises en compte (ces produits étant délivrés à la commune pour l'affouage).

Travaux d'accompagnement de la régénération dans groupe irrégulier IRGt :

Ces travaux, bien que n'étant pas systématiques, semblent ici indispensables pour assurer l'avenir des peuplements. Sur cette forêt, les parcelles sont à parcourir dès le début de l'aménagement, les conditions favorables étant déjà réunies (niveau d'éclairciment, présence de semis acquis).

Visite des parcelles du groupe irrégulier en prévision de travaux: :

Année	Parcelle	Surface (ha)	Remarque
2006	29	7,57	1er passage
2006	20	5,50	1er passage
2007	21	5,92	1er passage
2008	17	6,13	1er passage
2009	18	6,40	1er passage
2009	19	6,04	1er passage
2010	29	7,57	2e passage
2011	22	6,21	1er passage
2011	23	5,91	1er passage
2012	24	6,00	1er passage
2012	11A	1,80	1er passage
2013	20	5,50	2e passage
2013	21	5,92	2e passage
2014	17	6,13	2e passage
2014	18	6,40	2e passage
2015	19	6,04	2e passage
2018	29	7,57	3e passage
2018	8B	2,21	1er passage
2019	23	5,91	2e passage
2019	24	6,00	2e passage
2020	22	6,21	2e passage
2020	11A	1,80	2e passage
<b>TOTAL</b>		<b>114,74</b>	

Le tableau ci-dessus définit le programme de visite des parcelles où des travaux sont susceptibles d'être nécessaires. Cette visite intervient généralement à mi-rotation (3-4 ans après une coupe), l'année de passage étant indicative. L'ensemble du groupe IRGt –soit 59,69 ha – sera visité (environ 8 ha/an). On prévoit en général 2 passages par parcelle. Exceptionnellement et à l'initiative du gestionnaire, des travaux pourront être effectués dans une parcelle non inscrite dans le « groupe avec travaux ».

Nature des travaux dans le groupe irrégulier:

Il s'agira bien de **travaux très extensifs**; la présence de semis n'implique par un travail à son profit, si les tiges qui les concurrencent ne sont pas arrivées à maturité ou sont amenées à rester en place plus d'une rotation.

La régénération bénéficie en premier lieu du confinement, par le tampon climatique et le dosage de la lumière, et de la concurrence interne entre les semis; les travaux se contenteront de limiter si nécessaire la végétation concurrente et doseront le mélange au profit des essences adaptées, le cas échéant en favorisant les essences rares. Le recrû ligneux sera rabattu tant que les semis ne dépasseront pas 3m mais sera laissé plus tard pour éduquer les fourrés et gaulis. On privilégiera le cassage des branches des arbustes concurrents par rapport à la section au croissant, qui favorise une repousse rapide et réduit donc la durée de l'impact favorable des travaux. On sectionnera la ronce lorsque sa présence condamne la survie ou la croissance de semis intéressants.

Les perches d'avenir pourront, lorsqu'elles se seront suffisamment individualisées et présenteront une hauteur de bille de pied propre suffisante, faire l'objet d'interventions en leur faveur. On pourra alors les détourner progressivement par annélation des tiges concurrentes afin de favoriser leur croissance par le développement du houppier. Elles pourront également faire l'objet d'un élagage artificiel complémentaire.

Dans un premier temps de mise en place de la gestion en futaie irrégulière, on n'envisagera pas de plantation dans des trouées. L'analyse de la régénération naturelle obtenue pourra être faite au terme de l'aménagement, et des enrichissements, en chêne par exemple, pourront être envisagés dans l'avenir.

Coût estimatif des travaux dans le groupe irrégulier : **150 €/ha/passage (soit 313 €/ha en moyenne)**  
**Donc 18 711 € soit 1 247 €/an**

L'ensemble de la parcelle est parcouru, mais les travaux ne sont réalisés que localement. Le coût s'entend par ha parcouru (et non par ha travaillé).

- Dégagement (technique: cassage des tiges, lutte contre la ronce)  
→ travail au profit de la biodiversité.
- Détourage (techniques: cassage, annélation) → travail au profit des tiges d'élite acquises
- Elagage sur quelques Feuillus précieux d'élite ou récupérables
- Nettoyement de la souille sous les semenciers (par exemple, parcelle 8B).

Ces travaux pourront bénéficier d'aides (aide pour la conversion en futaie irrégulière par bouquets), à hauteur de 50% du forfait de 800 €/ha et pour 5 ans.

### Récapitulatif travaux

	Surface (ha)	Coût total (€)	Coût annuel (€/an)
<b>Régénération</b>	50,42	77 306	5 154
<b>Amélioration</b>	17,33	11 060	737
<b>Irrégulier</b>	59,69	18 711	1 247
<b>TOTAL</b>	<b>127,44 ha</b>	<b>107 077 €</b>	<b>7 138 €/an</b>

### 5.2.3. Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

Les opérations suivantes qui sont préconisées ont également toutes un intérêt financier pour le propriétaire.

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles. Sur les versants et les stations à limons épais, on sera particulièrement vigilant à l'organisation et à la qualité des exploitations.

Les contraintes réglementaires en matière de protection des captages d'eau seront respectées (captage d'eau en bordure de la parcelle 1). Le gestionnaire devra porter une attention particulière à la protection des berges et des lits des cours d'eau en évitant les passages des engins forestiers et les dépôts des rémanents d'exploitation, en particulier dans le canton de Bertrimont (bas des parcelles délimitées par un cours d'eau très encaissé).

Exception faite des cas de risque sanitaire pour les résineux<sup>4</sup>, il sera utile de conserver des arbres creux, troués ou morts en faveur des pics, autres oiseaux, chauves-souris, et plus généralement de la petite faune et de la flore (lichens, champignons vivant sur les bois morts, mousses...).

Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, rubans...).

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

<sup>4</sup> Les résineux dont l'écorce n'existe plus ne présentent pas de risque

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissants), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

Plus généralement parlant, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt.

#### **5.2.4. Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche**

Les populations de grand gibier (chevreuil et sanglier) doivent être suivies attentivement. En tout état de cause, il serait imprudent et contraire aux objectifs de la forêt de viser une augmentation des populations de cervidés.

#### **5.2.5. Dispositions concernant les productions diverses - Exploitation pastorale**

Sans objet

#### **5.2.6. Dispositions en faveur de l'accueil du public et des paysages**

Le traitement retenu et les modalités de réalisation des coupes doivent – sans contraintes supplémentaires – permettre le respect des paysages.

### **5.3. Dispositions concernant l'équipement général de la forêt**

---

Il faut prévoir l'entretien des routes empierrées existantes (route forestière de la Pucelle et la Grande Tranchée et partie du chemin rural longeant les parcelles du canton de la Côte: rebouchage des nids de poule, arasements des accotements): 1 640 m x 7 €/ml = 11 420 € soit **765 €/an**.

Par ailleurs, la sortie du canton de Bertrimont sur la route départementale 141 est très dangereuse (sortie à angle droit en plein virage). Il n'est pas envisageable d'élargir le chemin ou de créer une place de retournement en bas de ce canton, des propriétaires privés se trouvant de part et d'autre de la sortie du chemin rural. Compte tenu des volumes à exploiter dans ce canton et du bénéfice escompté sur les prix de vente des grumes, il semble toutefois important de prévoir une desserte correcte.

La solution proposée consiste à créer une route empierrée entre le canton du Bochet (parcelle 11) et le haut du canton de Bertrimont (parcelle 10), seul un chemin en terrain naturel existant actuellement (CVO n°5 de Bièvres à Chauvency-Saint-Hubert). Il faudrait également prévoir la création d'une place de retournement et de dépôt en bout de route:

Longueur estimée du projet: 600 ml environ

Coût estimé pour la création de la route empierrée: 33 000 € soit 55 €/ml

Surface estimée de la place de dépôt: 400 m<sup>2</sup>

Coût estimée pour la création de la place de dépôt : 6000 € soit 15 €/m<sup>2</sup>

**Coût total du projet (investissement): 39 000 € soit 2 600 €/an environ.**

Ce projet de création pourrait bénéficier de subventions à hauteur de 50% du montant du devis.

Cet aménagement forestier a été élaboré et rédigé par

Gersende GERARD

ITEF, Responsable de production "aménagement forestiers", Agence de Verdun

en collaboration avec :

Claude FOURQUET

Et l'équipe de l'ex-GT de Montmédy

(Eric DUMONT, Jean-Luc VACHON,

Agent patrimonial, triage de Chauvency-le-château

pour les phases de terrain

Jean-Marc ALLAIN et Jean-Paul DIDIER)

ainsi que Jean-Marc BUISSON pour la réalisation des cartes

et Agnès BARBIER pour la dactylographie.

A Verdun, le 21 décembre 2004.

Contrôlé et présenté par M. François ROLLIN,  
Responsable du service patrimonial de l'Agence de Verdun

A Verdun, le 06 janvier 2005

Document ONF